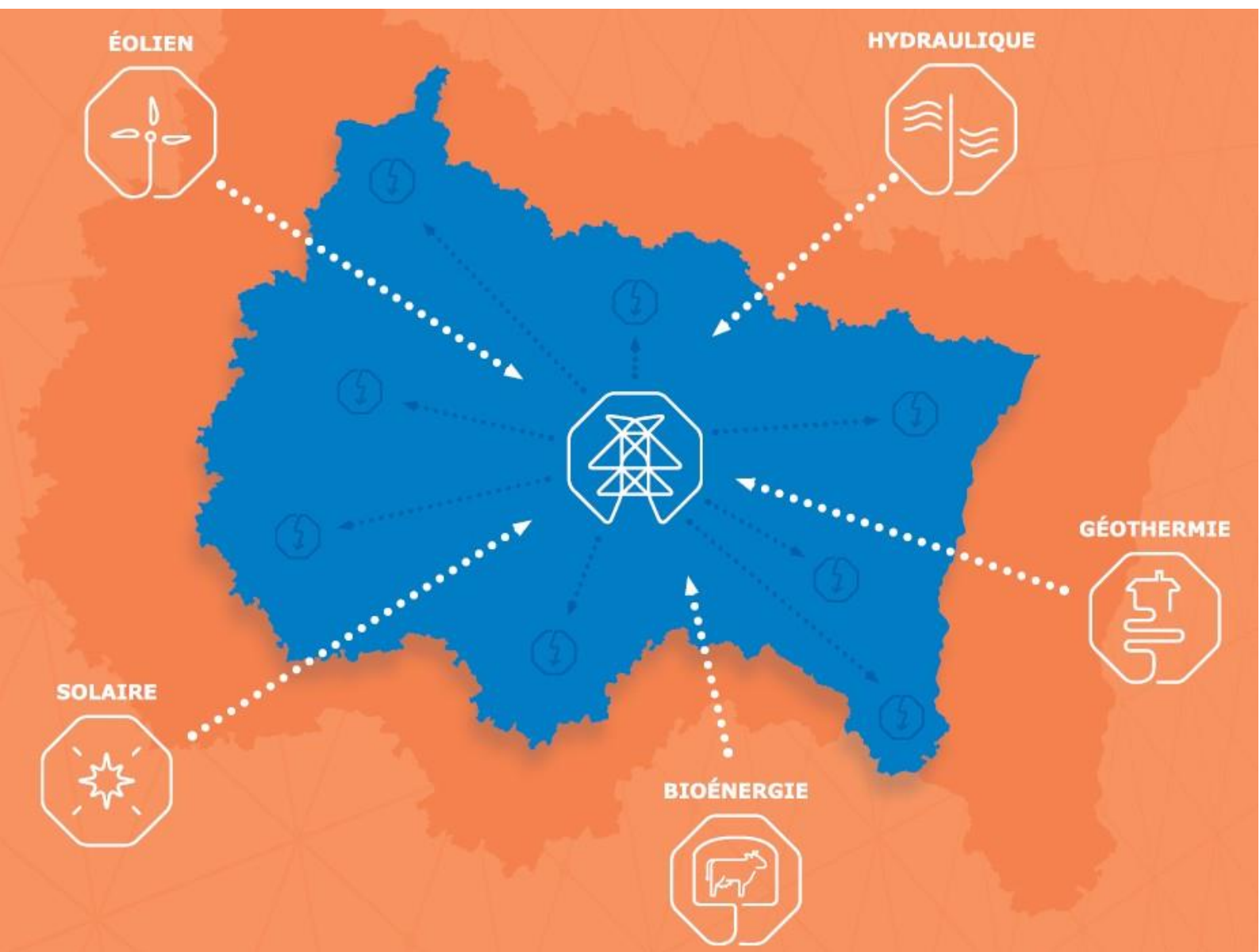




RÉVISION DU SCHÉMA RÉGIONAL DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU DES ENERGIES RENOUVELABLES (S3REnR) DU GRAND EST

Bilan de la concertation préalable du public Janvier 2021



Avant-propos

RTE, gestionnaire du réseau public de transport de l'électricité, est chargé de l'élaboration du schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables de la région Grand Est (S3REnR), en accord avec les gestionnaires des réseaux publics de distribution d'électricité : Enedis, Enes, Strasbourg Electricité Réseau, Vialis et URM.

L'enjeu de ce schéma est d'adapter le réseau électrique aux objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables. Il identifie ainsi les aménagements à prévoir sur le réseau dans les dix ans à venir pour raccorder les futures installations de production d'électricité renouvelable et acheminer cette production vers les zones de consommation.

RTE a fait le choix d'organiser une concertation préalable pour recueillir les observations du public sur le projet de schéma. Initialement prévue du 25 mai au 3 juillet 2020, cette concertation a été reportée compte de tenue de la crise sanitaire du Coronavirus. Afin que cette concertation puisse se dérouler dans les meilleures conditions possibles malgré ce contexte particulier, RTE a décidé de proposer une concertation exclusivement numérique. Celle-ci s'est déroulée du 14 septembre au 30 octobre 2020 et a été accompagnée d'un important dispositif de mobilisation de relais locaux.

Le présent rapport constitue le bilan de la concertation préalable du public sur le projet de S3REnR Grand Est. Ce bilan est publié sur le site internet de RTE. Il présente le dispositif d'information et de concertation mis en place, le déroulement de la concertation, une synthèse des contributions reçues ainsi que les enseignements tirés par RTE de la concertation et les mesures que RTE juge nécessaires pour tenir compte de ces enseignements en accord avec les gestionnaires des réseaux de distribution d'électricité.

Editorial

« Avec un développement du parc de production d'électricité d'origine renouvelable en hausse de 4,5 % en 2019, la transition énergétique se poursuit à un rythme soutenu en Grand Est.

L'enjeu du Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REnR) Grand Est de planifier et d'optimiser les besoins d'aménagement du réseau électrique pour accompagner le développement des énergies renouvelables, au bénéfice de la collectivité. Il est élaboré par Réseau de Transport d'Electricité, RTE, en collaboration avec les gestionnaires du réseau de distribution d'électricité, avec le concours des fédérations de producteurs d'énergies renouvelables, des services de l'Etat et sous le regard attentif du Conseil régional.

RTE a souhaité associer le public, dès la phase d'élaboration du schéma, en organisant une concertation préalable du 14 septembre au 30 octobre 2020. Un site internet a été mis en place pour permettre, dans cette période de crise sanitaire, au plus grand nombre de s'informer sur le projet de schéma et de participer à la concertation.

Je tiens à remercier, au nom de RTE, tous les contributeurs. Les acteurs des territoires ont répondu présents à cette concertation. Intercommunalités, syndicats de SCoT, parcs naturels régionaux, syndicats d'énergie, chambres consulaires, associations environnementales... plusieurs centaines de représentants des territoires se sont mobilisés : les uns pour relayer l'information auprès de leurs réseaux, d'autres pour préparer des contributions riches et argumentées, certains pour organiser des temps d'échanges avec RTE. Tous ont manifesté leur intérêt pour le S3REnR Grand Est et leur souhait d'être associés à l'avenir aux futurs projets aux côtés des gestionnaires de réseau. Cette vitalité témoigne de l'importance des enjeux énergétiques sur l'ensemble du territoire régional.

Le présent rapport dresse une synthèse des contributions reçues et des échanges avec le public, abordant de nombreuses thématiques avec une pluralité de points de vue exprimés. Ces contributions donneront lieu à des réponses qui nous permettront d'améliorer le projet de schéma, et aussi d'en préciser la compréhension quant à son objet et son périmètre.

Une nouvelle phase de participation du public est prévue en 2021 sur l'évaluation environnementale accompagnant le S3REnR. Puis, le schéma sera transmis à l'Etat en vue d'approuver la quote-part régionale.

Ensuite, dans la phase de mise en œuvre, chaque projet inscrit au schéma fera l'objet d'une concertation particulière et suivra les procédures légales d'autorisation. »

Elisabeth BERTIN
Déléguée de RTE dans l'Est

Sommaire

1.	Le S3REnR Grand Est	7
2.	Les supports de la concertation	9
	Les documents de la concertation	9
	Les supports numériques de la concertation	14
	L'identité visuelle	17
3.	Les moyens mis en œuvre pour informer et mobiliser le public	18
	Les modalités d'information du public	18
	La mobilisation des relais sur les territoires	21
	Des contacts personnalisés	21
	Le kit d'information	22
4.	Le bilan quantitatif de la concertation	23
	La concertation sur internet	23
	Le rôle des relais	24
	Les autres échanges	29
	La participation en quelques chiffres	29
5.	Analyse qualitative des contributions	33
	Analyse par typologie de contributeurs	33
	Analyse territoriale	35
	Analyse thématique	36
6.	Synthèse des observations	38
	Les principaux sujets évoqués	38
	1 ^{er} constat : des tendances de développement confortées	38
	2 ^e constat : une synergie régionale autour de la transition énergétique	39
	3 ^e constat : des inquiétudes face à la saturation paysagère éolienne vécue par certains territoires	39
	4 ^e constat : une forte volonté d'être associé aux projets de RTE	40
	Les principales questions posées et les réponses apportées	41
	Quel niveau de prise en compte des projets locaux d'énergie renouvelable par le S3REnR Grand Est ?	41
	Quelles conséquences de l'augmentation de la quote-part sur les projets EnR ?	43
	Quelle prise en compte des enjeux environnementaux dans le S3REnR et les futurs projets ?	46
7.	Les enseignements tirés par RTE et les mesures prises	49
	Sur le contenu du schéma	49
	Sur la prise en compte de l'environnement et du cadre de vie	50
	Sur la concertation	51
	Sur le coût et le financement du S3REnR	51
	Sur les retombées socio-économiques locales des projets	51

1. Le S3REnR Grand Est

Synthèse extraite du projet de Schéma

Le projet de Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REnR) identifie les adaptations à apporter au réseau électrique pour répondre aux orientations régionales de la transition énergétique.

Conformément à la loi, ce schéma est proposé par Réseau de transport d'électricité, RTE, en accord avec les gestionnaires du réseau de distribution de l'électricité possédant des postes sources en Grand Est (Enedis, Enes et URM en Moselle, Strasbourg Electricité Réseau dans le Bas-Rhin, Hunélec, Primeo Energie et Vialis dans le Haut-Rhin).

Avec la mise en œuvre du S3REnR Grand Est, le réseau électrique pourra accueillir 5 GW d'énergies renouvelables à l'horizon 2030, en plus des 6,7 GW déjà raccordés et des 2 GW en cours de raccordement. Le schéma répond à l'ambition retenue par l'Etat en cohérence avec la dynamique de développement régionale des énergies renouvelables, les objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) et ceux du projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires élaboré par la Région (SRADDET). Le raccordement de ces énergies renouvelables permettra par ailleurs de réduire les émissions de CO2 du système électrique.

Le projet de S3REnR a été établi dans un souci de minimisation de l'empreinte du réseau électrique sur l'environnement et d'optimisation de son coût. Le schéma s'appuie au maximum sur le réseau existant, en l'exploitant au plus près de ses limites. Cela nécessite en particulier le déploiement de technologies numériques et la possibilité de moduler la puissance des productions d'énergie renouvelable, pour gérer des contraintes ponctuelles sur le réseau. Au-delà de cette optimisation, il est nécessaire d'envisager la création de nouveaux équipements ou ouvrages électriques. Pour minimiser l'impact environnemental en cas de construction de nouvelles lignes électriques, le schéma envisage leur enfouissement lorsque les conditions technico-économiques le permettent. Le schéma fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Le financement de ces investissements sur le réseau électrique est réparti entre les gestionnaires de réseau (72,9 M€) et les producteurs d'énergie renouvelable (329,7 M€). Les dépenses à la charge des producteurs sont mutualisées au travers d'une quote-part régionale qui s'élèverait à 69,34 k€/MW.

La mise en œuvre du schéma nécessite d'avoir un accès libre et fluide aux flexibilités de modulation de production offertes par les installations de production d'énergie renouvelable. La réalisation des adaptations identifiées dans le Schéma Décennal de Développement du Réseau de transport d'électricité (SDDR) est également une condition nécessaire à la mise en œuvre du schéma.

Le S3REnR est un outil de planification du réseau électrique. Il ne préjuge pas de la décision de réaliser ou non les projets d'installation de production d'énergie renouvelable. Cette décision ne relève pas du S3REnR ni des gestionnaires de réseau. Le schéma sera modifié en cas d'évolution des besoins de création de nouvelles capacités de raccordement pour les énergies renouvelables.

Le S3REnR est élaboré en concertation avec les parties prenantes et le public. A l'initiative de RTE, **une concertation préalable du public s'est déroulée du 14 septembre au 30 octobre 2020.** Elle a permis de partager les enjeux liés à l'adaptation du réseau électrique et de recueillir les observations du public sur le projet de schéma. Après prise en compte de ces observations, le S3REnR sera soumis pour avis aux Autorités Organisatrices du réseau public de Distribution d'Electricité (AODE) concernées dans les conditions de l'article D321-17 du Code de l'énergie.

Enfin, préalablement à sa notification au préfet de région pour approbation de la quote-part unitaire, il sera soumis à la participation du public par voie électronique dans les conditions de l'article L123-19 du Code de l'environnement accompagné d'un rapport environnemental, rendant compte de l'intégralité de la démarche d'évaluation environnementale.

2. Les supports de la concertation

La démarche de révision du S3REnR concernant tous les habitants de la région du Grand Est, différents documents et supports ont été mis à la disposition du public pour lui permettre de prendre connaissance du projet de schéma.

Les documents de la concertation

Le projet de S3REnR

Très développé, le projet de S3REnR du Grand Est détaille sur 190 pages tous les sujets liés au S3REnR :

- le rôle et les enjeux du schéma ;
- sa méthodologie d'élaboration ;
- le contexte de la révision du schéma dans le Grand Est ;
- les données d'entrée pour élaborer le schéma ;
- les propositions d'évolution du réseau électrique (intégrant des représentations cartographiques) ;
- la synthèse des investissements à réaliser ;
- les modalités de mise en œuvre du schéma.

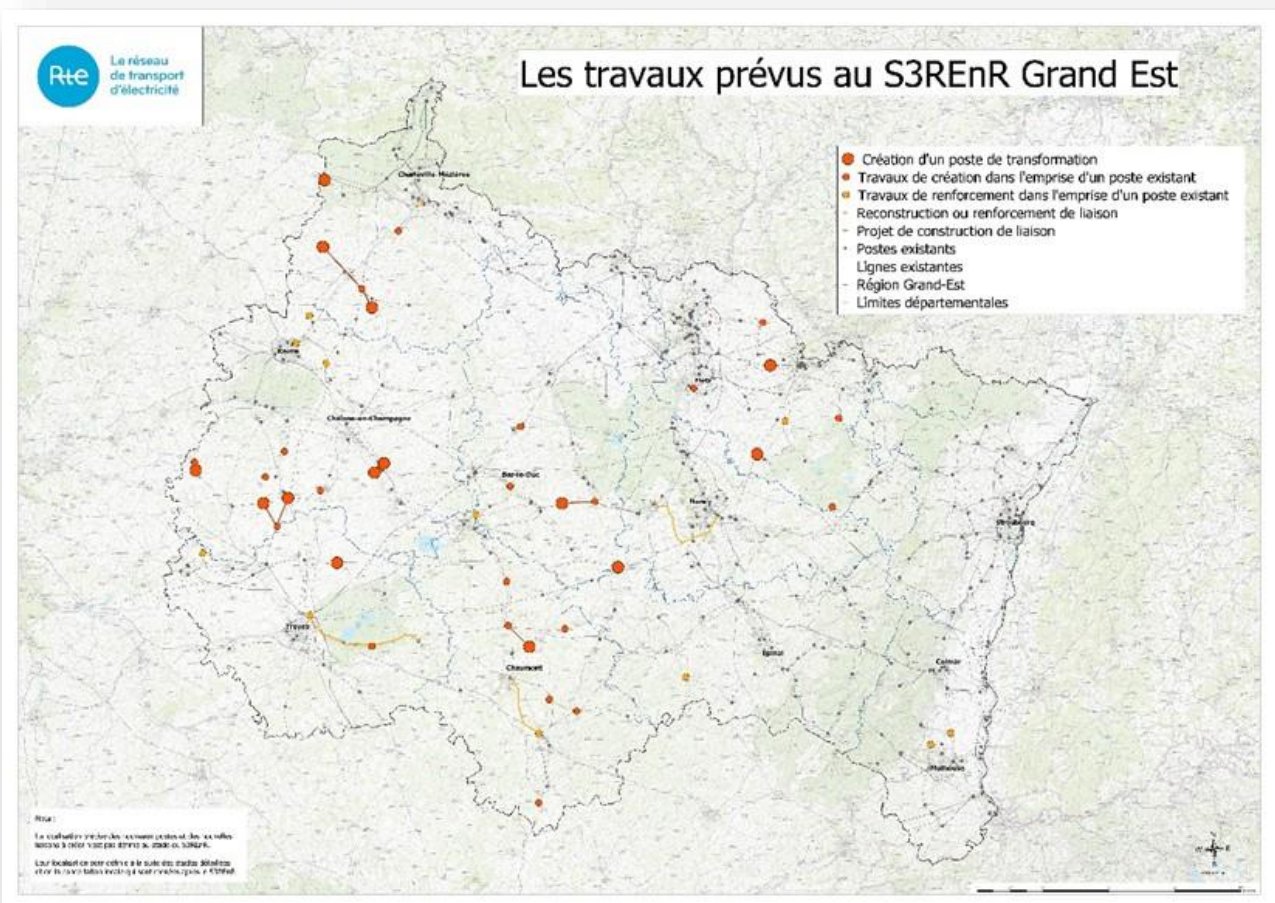


Couverture du projet de schéma

Pour faciliter sa lecture, un lexique avec les termes techniques est joint en annexe. Le projet de schéma a été mis à la disposition du public sur le site internet mis en place pour la concertation.

La carte des travaux envisagés

En complément du document « Projet de schéma », une carte présentant les travaux envisagés sur le réseau électrique dans le Grand Est a été réalisée et mise à disposition du public sur le site internet dédié à la concertation.



Carte des travaux prévus au S3REnR Grand Est

L'aperçu des incidences potentielles sur l'environnement

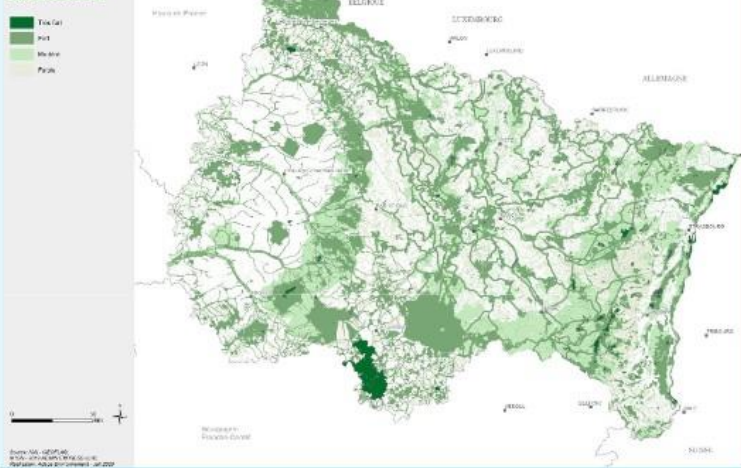
Ce document présente sur 40 pages :

- la synthèse des enjeux environnementaux à l'échelle de la région ;
- un aperçu des incidences des travaux envisagés sur le réseau électrique.

Ce document a été mis à la disposition du public sur le site internet mis en place pour la concertation.

2) Préserver et restaurer la biodiversité et les services écosystémiques

Synthèse des enjeux milieux naturels S3REnR Grand Est



Aperçu des incidences environnementales du S3REnR Grand Est

21

5) Limiter l'épuisement des ressources minérales, protéger la ressource en eau et développer l'économie circulaire

Cette consommation reste limitée, au regard de la consommation globale de ressources. RTE a ainsi réalisé une analyse sur ces enjeux dans le cadre du Schéma Directeur de Développement du Réseau (SDDR)¹⁰. Cette analyse montre que la consommation globale de fer, aluminium et béton pour le renouvellement et le développement du réseau de transport d'électricité est inférieure à 1 % de la consommation nationale. Elle est de l'ordre de 5,5 % pour le cuivre, qui est un matériau utilisé dans les applications électriques pour ses qualités de conduction électrique. À l'échelle nationale, le couplage du réseau avec les technologies du numérique permet de diviser par deux la consommation de ressources liée aux nouvelles infrastructures nécessaires à l'accueil et à l'intégration du futur mix électrique.

Lors des déposes d'ouvrage, les métaux usagés font l'objet d'une valorisation et les métaux recyclés réintègrent des filières industrielles.

Concernant la préservation de la ressource en eau, des risques peuvent être associés aux pollutions éventuelles en phases de travaux, ainsi qu'à l'exploitation des postes nécessitant l'utilisation d'huile isolante, de gazoil pour les groupes électrogènes et de désherbants. Des mesures d'évitement et de réduction sont prises afin de minimiser ces effets négatifs des phases travaux et de l'exploitation des postes sur les ressources naturelles (évitement des zones humides avérées, fosses de rétention des huiles par exemple).

RTE déploie par ailleurs un plan « Zéro-Phyto » pour l'entretien de ses postes électriques. L'objectif est de faire évoluer les méthodes d'entretien de la végétation afin de ne plus recourir aux produits chimiques phytosanitaires en raison de la toxicité de ces produits pour les eaux, les sols et les personnes. Des méthodes alternatives telles que le pâturage ou de l'entretien mécanisé sont déjà utilisées sur tous les sites tertiaires depuis fin 2018. Tous les nouveaux postes électriques à partir de 2023, et la totalité des postes existants à terme, seront entretenus sans produits phytosanitaires.



¹⁰ https://www.rte-france.com/sites/default/files/tdsr2018_rapport_complet.pdf

Aperçu des incidences environnementales du S3REnR Grand Est

22

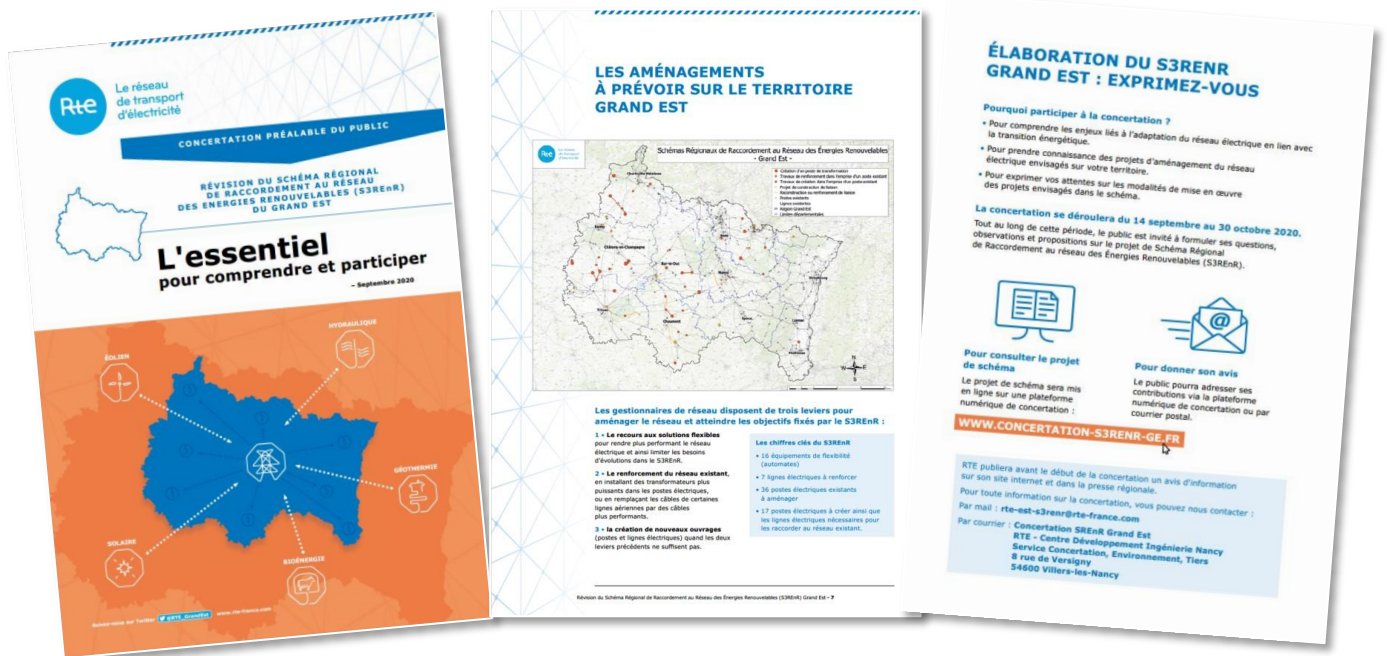
Extraits de l'Aperçu des incidences potentielles sur l'environnement

La brochure de synthèse : « L'Essentiel pour comprendre et participer »

En septembre 2020, afin de réaliser une première information du public dès le lancement de la concertation, RTE a envoyé par courrier une brochure de 8 pages, « L'Essentiel pour comprendre et participer ». Celle-ci a été jointe au courrier de lancement de la concertation adressé aux acteurs du territoire (élus, collectivités, acteurs de l'énergie, acteurs socio-économiques, associations...).

Durant la concertation, cette brochure a également été envoyée par mail aux relais locaux (EPCI, PNR, syndicats d'énergie...) pour leur permettre de relayer l'information auprès de leurs réseaux (cf. partie 3. La mobilisation des relais sur le territoire – page 21).

Cette brochure a également été mise à disposition du public sur le site internet mis en place pour la concertation.



Extrait de la brochure « L'Essentiel pour comprendre et participer »

Les fiches thématiques

Sept fiches thématiques ont été réalisées afin d'éclairer le public sur certains aspects du S3REnR : l'environnement, les retombées économiques, le coût et le financement du schéma, l'adaptation du réseau, ...

Synthétiques, ces fiches étaient également l'occasion d'apporter un premier niveau de réponse aux questions techniques.

Elles ont été mises à disposition du public sur le site internet mis en place pour la concertation.

- [Fiche n°1 : Comment le S3REnR participe à la transition énergétique](#)
- [Fiche n°2 : Comment est élaboré le S3REnR Grand Est](#)
- [Fiche n°3 : Qui finance les projets inscrits au S3REnR Grand Est](#)
- [Fiche n°4 : Comment le réseau s'adapte face aux énergies renouvelables](#)
- [Fiche n°5 : Quelles concertations pour le S3REnR et les projets](#)
- [Fiche n°6 : Comment le S3REnR prend en compte l'environnement](#)
- [Fiche n°7 : Quelles retombées économiques pour les territoires](#)

Ces fiches thématiques ont également été envoyées par mail aux relais locaux pour leur permettre d'approfondir certains aspects du S3REnR (cf. partie 3. La mobilisation des relais sur le territoire).

Fiche n°1 - Comment le S3REnR Grand Est participe à la transition énergétique ?

Face à l'enjeu majeur que constitue la lutte contre le réchauffement climatique, les politiques publiques - au niveau national, régional et local - fixent des ambitions en matière de développement des énergies renouvelables. L'objectif du S3REnR est d'anticiper les adaptations nécessaires à réaliser sur le réseau électrique pour accueillir ces nouvelles énergies.

Les documents de programmation	Quelques chiffres
<p>Au niveau national, la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), adoptée par décret le 21 avril 2020, fixe les orientations sur l'évolution du mix de production de l'électricité en France (nucléaire, thermique, renouvelable).</p>	<ul style="list-style-type: none"> Arrêt des centrales à charbon en 2022. Doublage de la capacité installée d'énergies renouvelables électriques d'ici à 2028. Réduire à 50 % la part du nucléaire dans la production d'électricité d'ici 2035.
<p>Au niveau régional, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET Grand Est), approuvé le 21 janvier 2020, fixe l'ambition de la région en matière d'énergies renouvelables.</p>	<p>Couvrir 41 % de la consommation finale d'énergie par les énergies renouvelables et de récupération en 2030 et 100 % en 2050.</p>
<p>Au niveau local, une cinquantaine d'intercommunalités du Grand Est se sont engagées sur des projets en faveur de la transition énergétique à travers les Plans Climat Air-Énergie Territorial (PCAET).</p>	<p>Plus de 50 PCAET en cours sur le territoire du Grand Est. Lien vers la carte des PCAET du Grand Est</p>
<p>Le S3REnR du Grand Est définit les travaux à réaliser sur le réseau électrique pour accueillir les énergies renouvelables produites dans la région.</p>	<p>D'ici 2030, le réseau électrique du Grand Est devra être en mesure d'accueillir 5 000 MW d'énergies renouvelables supplémentaires, permettant d'atteindre un volume de production de l'ordre de 13 500 MW.</p>

[Pour en savoir plus : partie 3 du projet de S3REnR Grand Est - Contexte énergétique dans le Grand Est](#)

Toutes ces démarches participent du même objectif : limiter les effets du réchauffement climatique.

Quels sont les effets de l'action locale sur le S3REnR ?
Plus un territoire s'engage dans la transition énergétique en accueillant les énergies renouvelables, plus RTE doit adapter son réseau pour acheminer cette électricité verte vers les consommateurs.

Comment le S3REnR accompagne les politiques publiques ?
Le S3REnR est une traduction concrète des politiques publiques : il prévoit les travaux à réaliser sur le réseau électrique régional pour raccorder les énergies renouvelables produites dans la région.

Y a-t-il un lien direct entre le S3REnR et le SRADDET ?
Oui et non. Les Régions sont consultées sur le volume d'énergies renouvelables à raccorder pour assurer une cohérence avec les ambitions du SRADDET. Mais ce volume tient aussi compte des projets portés par les producteurs et de la capacité des territoires à accueillir des énergies renouvelables au regard des contraintes identifiées en amont de l'élaboration du S3REnR.

Fiche n°7 - Quelles retombées économiques pour les territoires ?

Le S3REnR Grand Est envisage un volume important d'investissements sur le territoire. La réalisation des projets issus du schéma générera d'importantes retombées directes et indirectes pour l'économie locale.

Des retombées financières pour les collectivités	
Les retombées fiscales	Les ouvrages électriques sont soumis à plusieurs taxes et impôts. Au total, la fiscalité cumulée de l'ensemble des projets inscrits au S3REnR Grand Est pourrait avoisiner 2 millions d'euros par an à l'échelle de la région.
Le Plan d'Accompagnement de Projets	Lorsqu'un projet nécessitera la création d'un tronçon de ligne aérienne de transport d'électricité à 225 000 volts et plus (pour le raccordement d'un nouveau poste à une ligne existante par exemple), un fonds sera constitué pour venir en soutien à des projets portés par les collectivités locales.

Des retombées économiques pour les entreprises	
Avant les travaux...	... pour tout ce qui relève des études environnementales réalisées par des bureaux d'études.
Pendant les travaux...	... pour les entreprises locales et régionales du bâtiment et des travaux publics, pour le gardiennage et la location de matériels, pour l'hébergement et la restauration des équipes chantier, etc.
Après les travaux...	... pour des entreprises de services agricoles et d'artisanat (travaux d'entretien, d'étalage...) et des associations locales (visite de sites, expositions pédagogiques...).

[Pour en savoir plus : www.rte-france.com/RTE apporte sa contribution financière aux territoires](#)

Exemples d'activités locales concernées par des travaux sur les ouvrages électriques

<p>Activités sous-traitées</p> <ul style="list-style-type: none"> o Terrassements (plateformes, pistes d'accès...) o Déboisements o Clôtures des postes électriques (murs, palplanches, portail...) o Raccordement télécoms o Aménagements paysagers o Génie civil (fondations de pylônes, tranchées, blindage de fouilles...) o Réfection de voiries o Collecte et traitement des déchets 	<p>Achats de matériaux</p> <ul style="list-style-type: none"> o Carrières (gravats, sables...) o Centrales à béton o Bois et palplanches o Signalisation o Métaux o Fers à béton
<p>Fourniture de services</p> <ul style="list-style-type: none"> o Gardiennage o Hélicoptère o Restauration o Formations 	<p>Location de matériels</p> <ul style="list-style-type: none"> o Matériels de travaux publics o Bungalows o Grues o Nacelles o Signalisations et barrières o Sanitaires chimiques

Exemple de fiches thématiques

13/51

Les supports numériques de la concertation

Le site internet du projet de S3REnR

Compte tenu de la crise sanitaire, RTE a fait le choix de réaliser cette concertation exclusivement sur internet.

Afin de faciliter l'accès à l'information et de permettre au plus grand nombre de contribuer au projet de schéma, un site internet www.concertation-s3renr-ge.fr a été mis en place par RTE.

Ce site a été mis en ligne le 14 septembre 2020, lors du lancement de la concertation.

The screenshot shows the website interface for the S3REnR Grand-Est project. At the top, there is a navigation menu with links: Accueil, Qui sommes-nous ?, Le projet de schéma, Carte, Vos contributions, and Nous contacter. Below the menu is a banner with icons for different energy sources: ÉOLIEN, SOLAIRE, HYDRAULIQUE, GÉOTHERMIE, and BIOÉNERGIE. The main content area is divided into two columns. The left column is titled 'Le projet de schéma' and contains text about the historical development of the electricity network and the challenges posed by renewable energy. The right column is titled 'Documentation' and lists several downloadable documents: 'Le schéma', 'La carte des aménagements envisagés sur le réseau électrique en Grand Est', 'Le projet de S3REnR Grand Est', 'Le projet des capacités réservées par poste électrique', and 'Aperçu des incidences potentielles sur l'environnement'. There is also a 'Communication' section at the bottom of the documentation list.

Page d'accueil dédiée au S3REnR Grand Est

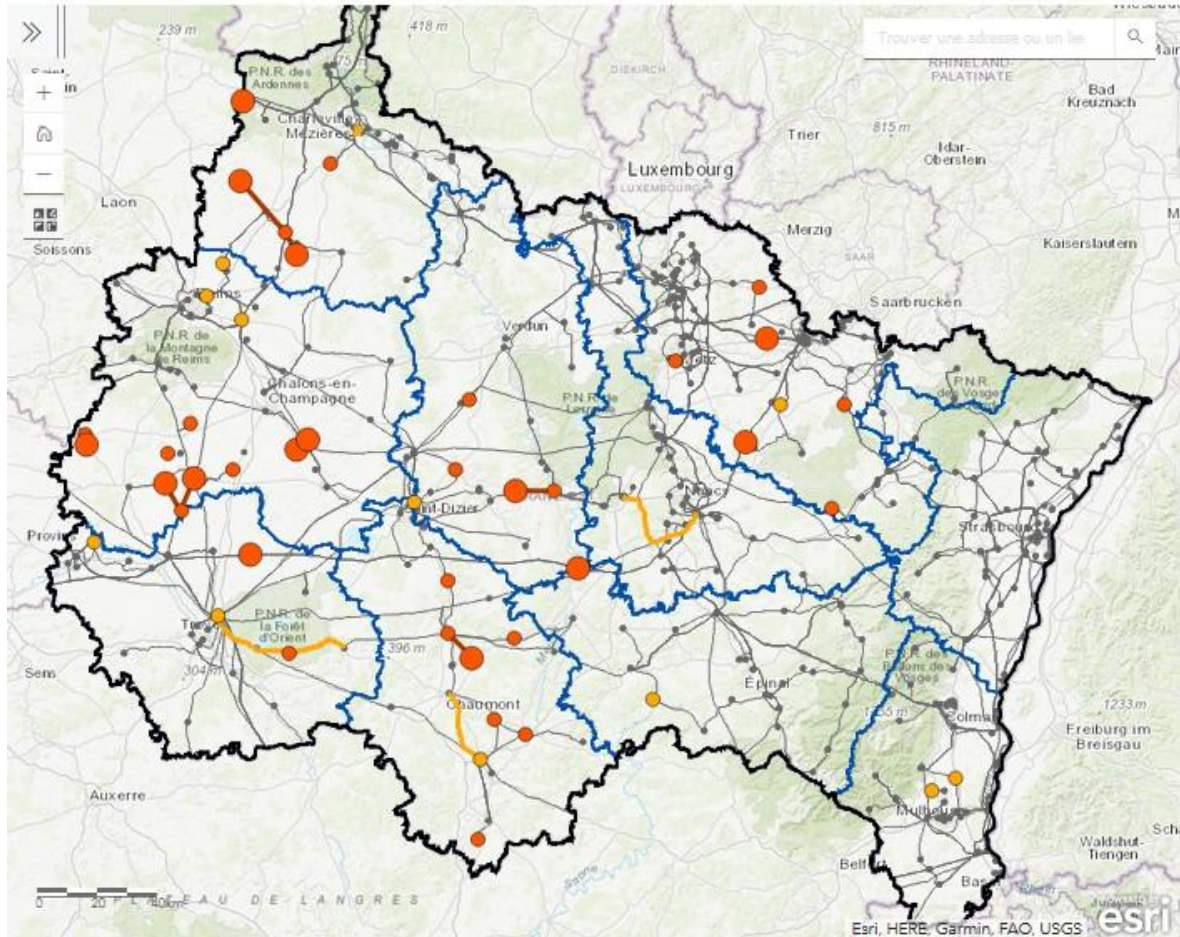
Ce site internet comprend plusieurs rubriques :

- la présentation des gestionnaires du réseau électrique dans le Grand Est (RTE, Enedis, Strasbourg Electricité Réseaux, URM, Hunelec, Primeo Energie, Vialis et Enes) ;
- le contenu du projet de schéma ;
- une carte interactive présentant les aménagements envisagés sur le réseau dans le Grand Est ;
- un espace permettant au public de déposer une contribution et de lire les contributions déjà déposées et les réponses apportées par RTE ;

Tous les documents de la concertation sont téléchargeables sur le site internet.

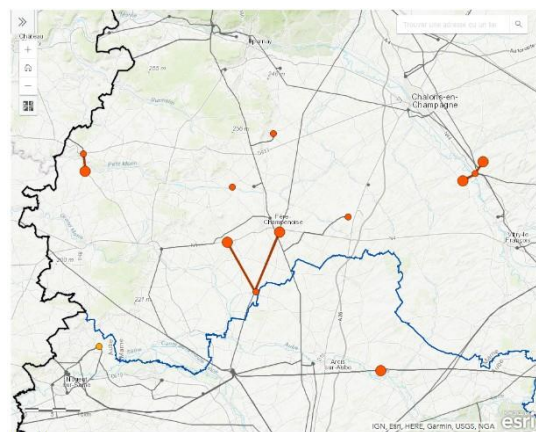
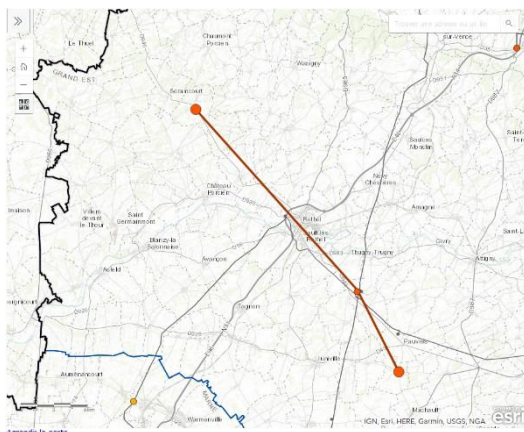
La carte interactive

Une carte interactive présentant les aménagements envisagés sur le réseau électrique dans le Grand Est a été mise en ligne sur le site internet.



Carte des travaux prévus dans le cadre du S3REnR du Grand Est

Cette carte interactive donnait la possibilité à l'internaute de zoom sur des zones géographiques (exemples ci-dessous) :



Travaux prévus dans le secteur de Rethel et Fère-Champenoise

Des vidéos pédagogiques

Des interviews de parties prenantes ont également été réalisées sous la forme de vidéos. Dans ces vidéos, les parties prenantes interviewées expriment leurs attentes vis-à-vis de la concertation préalable du public sur le projet de S3REnR Grand Est.



Christèle WILLER, Vice-Présidente de la région Grand Est en charge de la transition énergétique



Céline DAVRIL-BAVOIS, Directrice du Parc Naturel Régional des Ardennes

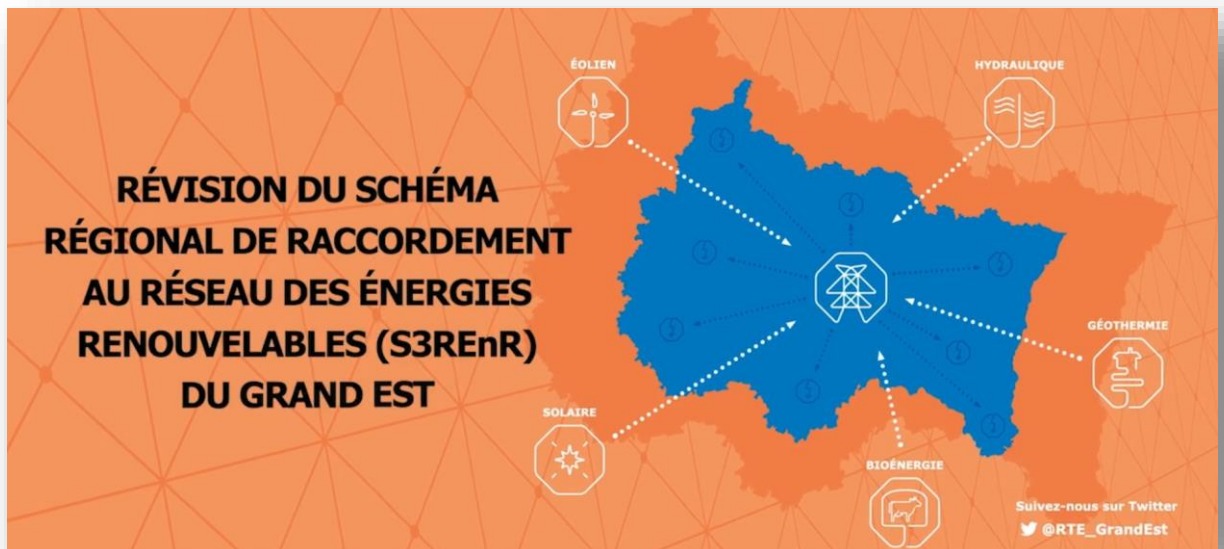
L'identité visuelle

Afin de faciliter l'identification du projet et de la concertation, une identité visuelle dédiée au S3REnR du Grand Est a été réalisée.

Elle a été utilisée sur les différents supports de la concertation.

Elle décline les notions de :

- territoire du projet (carte de la région Grand Est) ;
- fonctionnalités du schéma (identification du réseau électrique et des énergies renouvelables) ;
- travaux à réaliser (photographies d'intervenants RTE sur le réseau électrique).



3. Les moyens mis en œuvre pour informer et mobiliser le public

Les modalités d'information du public

La déclaration d'intention

Le 23 janvier 2020, RTE a publié sur son site internet sa déclaration d'intention d'organiser une concertation préalable du public sur le projet de S3REnR du Grand Est. Celle-ci décrit les modalités proposées pour l'organisation de la concertation préalable du public.

Elle a également été publiée sur le site internet de la préfecture de région et des préfectures de département.

L'avis de concertation préalable

L'avis de concertation préalable a été publié sur le site internet de RTE et affiché à l'entrée des principaux sites de RTE dans le Grand Est : Villers-lès-Nancy, Creney-Près-Troyes, Metz, Reims et Illzach. Il a également été publié sur les sites internet de la préfecture de région et sur les sites de certaines préfectures de départements (Ardennes, Aube, Haute-Marne, Haut-Rhin, Marne, Meuse, Moselle, Vosges).

Cet avis a également fait l'objet de deux vagues de publications dans les pages des annonces légales de la presse quotidienne régionale. Une première vague entre le 28 et 31 août 2020 puis une seconde le 9 septembre 2020 :

- *Dernières Nouvelles d'Alsace* (édition Haut-Rhin et Bas-Rhin)
- *Est Républicain* (édition Meurthe et Moselle et la Meuse)
- *Vosges Matin*
- *l'Union* (édition Aisne)
- *L'Union* (édition Ardennes)
- *l'Union* (édition Marne)
- *L'Est Eclair* (édition Aube)
- *Républicain Lorrain* (édition Moselle)
- *Journal de la Haute-Marne* (édition Haute-Marne)

Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables du Grand Est
Bilan de la concertation préalable du public



Avis de concertation préalable



Le réseau
de transport
d'électricité

**Avis de concertation préalable avec le public
En application de l'article R121-19
du Code de l'environnement**

**Projet de Schéma Régional
de Raccordement au Réseau des Énergies
Renouvelables (S3REnR) du Grand Est**

1. Objet de la concertation préalable avec le public

RTE Réseau de transport d'Electricité dont le siège est situé immeuble Window, 7C, place du Dôme à Paris la Défense (92800), a en charge la révision du Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3REnR) du Grand Est.

Cette révision fait l'objet d'une concertation préalable à l'initiative de RTE en application du 3°) de l'article L.121-15-1 et de l'article L.121-17 du Code de l'environnement, sans recourir aux modalités de concertation sous l'égide d'un garant prévue par l'article L.121-16-1 du même code.

2. Durée de la concertation préalable

La concertation préalable se déroulera du **14 septembre au 30 octobre 2020**.

3. Modalités de la concertation préalable

Pendant la période susvisée, le public a la possibilité de prendre connaissance du dossier soumis à concertation préalable, notamment le projet de S3REnR du Grand Est et un aperçu des incidences potentielles sur l'environnement, disponible sur le site internet : <http://www.concertation-s3ren-ge.fr>

Le public pourra formuler ses questions, observations et propositions :

- par voie électronique directement sur le site internet visé ci-dessus,
- par voie postale à l'adresse suivante : RTE - Concertation S3REnR Grand Est - Centre Développement et Ingénierie, Service Concertation-Environnement-Tiers - 8, rue de Versigny, TSA 30007, 54608 Villers-lès-Nancy, en vue de leur publication sur le site internet.

217006200

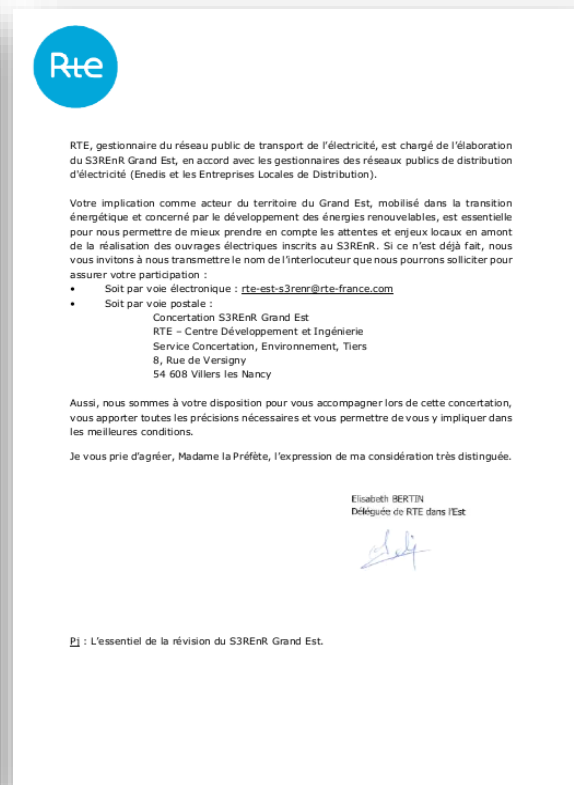
Les courriers de RTE

Afin d'informer les acteurs du territoire de la tenue de cette concertation, RTE a adressé trois courriers à plus de 700 contacts nominatifs (élus, collectivités, services de l'Etat, acteurs socio-économiques, associations, ...).

- **Le 2 mars 2020** : annonce d'une concertation à venir sur le S3REnR (pour rappel, la concertation devait initialement se dérouler du 25 mai au 3 juillet 2020).
- **Le 12 mai 2020** : annonce du report de la concertation à une date ultérieure.
- **Le 8 septembre 2020** : annonce du lancement officiel de la concertation à partir du 14/09. Un exemplaire papier de la plaquette « L'essentiel » était en pièce jointe du courrier.

L'objectif de ces courriers était double :

- informer les acteurs du territoire de la concertation sur le S3REnR du Grand Est ;
- identifier des interlocuteurs « référents » sur le S3REnR au sein de chaque organisme.



Courrier de la Déléguée de RTE dans l'Est, Elisabeth BERTIN, annonçant le lancement de la concertation sur le S3REnR du Grand Est

La mobilisation des relais sur les territoires

En amont de l'ouverture de la concertation, RTE a envoyé des courriers à plus de 700 acteurs locaux (cf. paragraphe précédent).

RTE a reçu plus de 200 réponses d'organismes indiquant les coordonnées d'un interlocuteur « référent » pour le S3REnR au sein de l'organisme. Le nombre important de ces retours témoigne de l'intérêt des territoires du Grand Est à la question des énergies renouvelables. Par ailleurs, la nomination d'une personne référente sur ce sujet au sein de plus de 200 organismes du Grand Est a grandement facilité les échanges avec RTE, tout au long de la concertation.

En complément de cette démarche, RTE a également mené une campagne de mobilisation de relais locaux afin de diffuser le plus largement possible l'information sur la concertation.

Des contacts personnalisés

Des contacts téléphoniques personnalisés ont été pris notamment avec les établissements publics de coopération intercommunale et les Départements du Grand Est, les chambres consulaires, les parcs naturels régionaux, les SCOT, les acteurs de l'énergie ainsi que les associations agréées pour la protection de l'environnement.

Lors de ces contacts, RTE a proposé à ces acteurs des territoires de relayer l'information sur la concertation grâce à un kit de communication qui leur été adressé par mail (cf. paragraphe suivant).

L'annonce de la concertation a ainsi été relayée sur de nombreux sites internet, comptes Facebook et fil Twitter de plusieurs collectivités et organismes socio-économiques.

Quinze jours avant la clôture de la concertation, des relances par mails et par téléphone ont été effectuées auprès de certains organismes locaux particulièrement intéressés par la démarche.



La campagne téléphonique de mobilisation des relais s'est déroulée tout au long de la concertation

Le kit d'information

Plusieurs outils ont été réalisés pour permettre à ces acteurs de relayer l'information sur leurs propres supports de communication :

- Une bannière web
- Un encart publicitaire
- Un flyer A5
- La plaquette 8 pages « L'Essentiel »
- 7 fiches thématiques
- Des textes de communication au format Word

Ce kit d'information était adressé par mails aux organismes intéressés.



Détail du kit d'information adressé par mail aux acteurs du territoire

4. Le bilan quantitatif de la concertation

La concertation sur internet

Au total, 1060 visites ont été comptabilisées sur le site internet dédié à la concertation www.concertation-s3renr-ge.fr.

52 contributions ont été déposées directement sur le site internet.

Ces contributions et les réponses apportées par RTE sont accessibles depuis le site internet du projet.

The screenshot shows a web interface for managing contributions. At the top, there is a navigation menu with links: Accueil, Qui sommes-nous ?, Le projet de schéma, Carte, Vos contributions (highlighted), and Nous contacter. Below the menu, a text box states: "Retrouvez les dernières contributions déposées sur le site. Vous pouvez filtrer les contributions en fonction de leurs thématiques." To the right, a large box displays "52 contributions". Below this, there is a section for filtering contributions by theme, with buttons for: Autres, Concertation sur le schéma et les projets de réseau, Consistance du schéma, Environnement et cadre de vie, Retombées socio-économiques des projets, and Transition énergétique et énergies renouvelables. A pagination control shows "Afficher 10 par page" with navigation arrows and page numbers 1, 2, 3, 4, 5. The main content area shows a list of contributions with filters for "Consistance du schéma", "Environnement et cadre de vie", and "Transition énergétique et énergies renouvelables". The selected contribution is "Contribution n°52 - le 30 octobre 2020".

Contribution n°52 - le 30 octobre 2020

Nature Haute-Marne tient tout d'abord à remercier l'équipe de RTE pour sa disponibilité et les explications fournies et qui nous ont permis d'appréhender plus facilement le S3REnR.

L'énergie que ce soit sa production, sa distribution ou sa consommation est un secteur un secteur d'activité qui a une incidence forte et négative pour l'environnement. Cela est notamment vrai pour l'énergie électrique. Nature haute-marne examine donc le projet de S3REnR notamment sous cet angle.

Une nécessité première apparaît compte tenu de cette incidence sur l'environnement : la nécessité de réduire fortement les consommations d'énergie afin de limiter les besoins de production . Cet aspect n'est pas abordé dans le S3REnR.

Nature haute-marne est favorable au développement des énergies renouvelables et de proximité , notamment électriques . Concernant l'énergie éolienne NHM regrette l'abandon du schéma régional éolien de champagne-ardenne qui organisait un développement raisonné de cette énergie. Il interdisait l'implantation éoliennes en forêt ou à leur proximité immédiate. NHM est totalement opposée aux éoliennes en forêt permises par le schéma régional grand Est (Schéma regional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET et ses annexes).

Le développement de l'éolien est "facilité" par les retombées financières accordées aux propriétaires et exploitants des terrains d'implantation et les redevances et taxes perçues par les collectivités. Le schéma Grand Est permet un développement élargi de l'éolien : son principal résultat est une implantation incontrôlée des générateurs qui engendre un rejet de plus en plus systématique par les populations concernées.

Registre des contributions en ligne sur le site de la concertation

Le rôle des relais

Les contacts téléphoniques personnalisés ont permis de relayer la démarche sur l'ensemble des territoires du Grand Est tout en mobilisant différents types d'acteurs et organismes (collectivités, chambres consulaires, acteurs de l'énergie...).

La mobilisation des relais en quelques chiffres :

- **335 contacts téléphoniques aboutis** afin d'informer sur la démarche de concertation et proposer de relayer l'information.
- **Plus de 300 organismes ont été intéressés pour recevoir le kit de communication.**

Exemples de parutions publiées par les relais locaux



Liste des organismes intéressés pour recevoir le kit de communication

Collectivités

- CA Colmar Agglomération
- CA de Bar-le-Duc - Sud Meuse
- CA de Châlons-en-Champagne
- CA de Chaumont
- CA de Forbach Porte de France
- CA de Haguenau
- CA de Longwy
- CA de Saint-Dié-des-Vosges
- CA de Saint-Dizier Der et Blaise
- CA d'Epinal
- CA du Grand Verdun
- CA du Val de Fensch
- CA Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne
- CA Mulhouse Alsace Agglomération
- CA Portes de France-Thionville
- CA Saint-Avold Synergie
- CA Saint-Louis Agglomération
- CA Sarreguemines Confluences
- CA Troyes Champagne Métropole
- CC Ardenne, Rives de Meuse
- CC Ardennes Thiérache
- CC Argonne-Meuse
- CC Bouzonvillois-Trois Frontières
- CC Bruyères-Vallons des Vosges
- CC Côtes de Champagne et Val de Saulx
- CC d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais
- CC de Cattenom et Environs
- CC de Commercy - Void - Vaucouleurs
- CC de Damvillers Spincourt
- CC de Freyming-Merlebach
- CC de Hanau-La Petite Pierre
- CC de la Basse-Zorn
- CC de la Brie Champenoise
- CC de la Grande Vallée de la Marne
- CC de la Mossig et du Vignoble
- CC de la Plaine du Rhin
- CC de la Porte des Vosges Méridionales
- CC de la Région de Bar sur Aube
- CC de la Région de Guebwiller
- CC de la Région de Molsheim-Mutzig
- CC de la Région de Rambervillers
- CC de la Région de Suippes
- CC de la Vallée de Kaisersberg
- CC de la Vallée de la Doller et du Soultzbach
- CC de la Vallée de Munster
- CC de la Vallée de Saint-Amarin
- CC de la Vallée de Villé
- CC de l'Aire à l'Argonne
- CC de l'Alsace Bossue
- CC de l'Arc Mosellan
- CC de l'Argonne Ardennaise
- CC de l'Argonne Champenoise
- CC de l'Orvin et de l'Ardusson
- CC de l'Ouest Vosgien
- CC de l'Outre-Forêt
- CC de Mirecourt Dompain
- CC de Sézanne-Sud Ouest Marnais
- CC de Vendeuvre-Soulaines
- CC de Vezouze en Piémont
- CC de Vitry, Champagne et Der
- CC des Ballons des Hautes-Vosges
- CC des Crêtes Préardennaises
- CC des Lacs de Champagne
- CC des Pays du Sel et du Vermois
- CC des Portes de Romilly sur Seine
- CC des Portes du Luxembourg
- CC des Trois Forêts
- CC des Vosges côté Sud Ouest
- CC du Barséquanais en Champagne
- CC du Bassin de Joinville en Champagne
- CC du Bassin de Pompey
- CC du Bassin de Pont-à-Mousson
- CC du Canton d'Erstein
- CC du Centre du Haut-Rhin
- CC du Chaourçois et du Val d'Armanche
- CC du Grand Langres
- CC du Kochersberg
- CC du Nogentais
- CC du Pays de Barr
- CC du Pays de Bitche
- CC du Pays de Colombey et du Sud Toulinois
- CC du Pays de la Zorn
- CC du Pays de Montmédy
- CC du Pays de Niederbronn-les-Bains
- CC du Pays de Phalsbourg
- CC du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux
- CC du Pays de Sainte-Odile
- CC du Pays de Saverne
- CC du Pays de Stenay et du Val Dunois
- CC du Pays de Wissembourg
- CC du Pays d'Etain
- CC du Pays d'Othe
- CC du Pays du Saintois
- CC du Pays du Sanon
- CC du Pays Haut Val d'Alzette
- CC du Pays Orne Moselle
- CC du Pays Réthelois
- CC du Pays Rhéna
- CC du Ried de Marckolsheim
- CC du Sammiellois
- CC du Saulnois
- CC du Sud Marnais
- CC du Territoire de Fresnes en Woèvre
- CC du Territoire de Lunéville à Baccarat
- CC du Val d'Argent
- CC du Warndt
- CC Forêts, Lacs, Terres en Champagne
- CC Haut Chemin-Pays de Pange
- CC Houve-Pays Boulageois
- CC Mad et Moselle
- CC Meurthe Mortagne Moselle
- CC Meuse Rognon
- CC Moselle et Madon

Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables du Grand Est
Bilan de la concertation préalable du public

- CC de Seille et Grand Couronné
- CC de Sélestat
- CC Forêts, Lacs, Terres en Champagne
- CC Haut Chemin-Pays de Pange
- CC Houve-Pays Boulageois
- CC Mad et Moselle
- CC Meurthe Mortagne Moselle
- CC Meuse Rognon
- CC Moselle et Madon
- CC Pays Rhin - Brisach
- CC Perthois-Bocage et Der
- CC Rives de Moselle
- CC Sauer-Pechelbronn
- CC Seine et Aube
- CC Sud Alsace Largue
- CC Sundgau
- CC Terre d'Eau
- CC Terres Toulouses
- CC Val de Meuse - Voie Sacrée
- CC Vallées et Plateau d'Ardenne
- Eurométropole de Strasbourg
- Métropole du Grand Nancy
- Metz Métropole
- Conseil Départemental de l'Aube
- Conseil Départemental des Ardennes
- Conseil Départemental du Bas Rhin
- Conseil Départemental du Haut Rhin
- Conseil Départemental de la Haute-Marne
- Conseil Départemental de la Marne
- Conseil Départemental de la Meuse
- Conseil Départemental de la Moselle
- Conseil Départemental de la Meurthe Et Moselle
- Conseil Départemental des Vosges

Autres collectivités

- Association départementale des maires de l'Aube
- Association Départementale des Maires de Meuse
- Association des Maires de la Haute Marne
- Association des maires du Haut-Rhin
- Association des maires et des présidents d'intercommunalité de Meurthe-et-Moselle
- Association des maires et des présidents d'intercommunalités du Bas-Rhin
- Association des Maires et Présidents d'Intercommunalités des Ardennes
- Association des maires et présidents de communauté des Vosges
- Association des maires et présidents d'intercommunalités de la Marne
- Association des maires ruraux de la Haute-Marne
- Association des maires ruraux de la Marne
- Association des maires ruraux de la Moselle
- Association des maires ruraux de la Meurthe-Et-Moselle
- Association des maires ruraux des Ardennes
- Association des maires ruraux des Vosges
- Association des maires ruraux u Bas-Rhin
- Conseil de développement du Grand Nancy
- Ville de Charleville-Mézières
- Ville de Chaumont
- Ville de Metz

- CC Pays Rhin - Brisach
- Ville d'Epinal

Chambres consulaires

- Chambre d'agriculture de la Meurthe-et-Moselle
- Chambre d'Agriculture de la Haute-Marne
- Chambre d'agriculture de la Marne
- Chambre d'agriculture de la Meuse
- Chambre d'agriculture de la Moselle
- Chambre d'agriculture de l'Alsace
- Chambre d'agriculture de l'Aube
- Chambre d'Agriculture des Ardennes
- Chambre d'agriculture des Vosges
- Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole
- Chambre de Commerce et d'Industrie des Ardennes
- Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Grand Est
- Chambre de Commerce et d'Industrie de la Marne en Champagne
- Chambre de Commerce et d'Industrie de la Meurthe-et-Moselle
- Chambre de Commerce et d'Industrie de la Meuse et de la Haute-Marne
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Troyes et de l'Aube
- Chambre de Métiers d'Alsace
- Chambre de métiers et de l'artisanat de la Meuse
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle
- Chambre de métiers et de l'artisanat des Ardennes
- Chambre de métiers et de l'artisanat des Vosges
- Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat du Grand Est

Acteurs de l'énergie

- Energies Services Creutzwald
- ENEDIS - Moselle et Meuse
- ENEDIS - Nord Est MOAD Postes Sources - Direction technique
- ENEDIS - Meurthe-et-Moselle
- Strasbourg Electricité Réseaux
- UEM
- VIALIS
- Syndicat départemental d'électricité de Meurthe-et-Moselle
- Syndicat départemental d'énergie de l'Aube
- Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne
- Fédération Départementale d'Energies des Ardennes
- Fédération Unifiée des Collectivités locales pour l'électricité en Meuse (FUCLEM)
- SISCODIPE
- Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin
- Syndicat départemental énergie et déchet 52
- Syndicat Intercommunal d'électricité de l'Est Mosellan
- Syndicat intercommunal d'Electrification d'Alsace Bossue
- Syndicat Intercommunal Environnement et Electricité
- Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges

- Ville de Mulhouse
- Ville de Troyes

SCOT

- SCOT Arrondissement de Sarrebourg - PETR du Pays de Sarrebourg
- SCOT du Pays Barrois - PETR du Pays Barrois
- SCOT du Pays de Langres - PETR du Pays de Langres
- SCOT du Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières
- SCOT du Pays Thur Doller - PETR du Pays Thur Doller
- SCOT du Sundgau - PETR du Pays du Sundgau
- SCOT Pays de Brie et Champagne - PETR du Pays de Brie et Champagne
- SCOT Piémont des Vosges - PETR du Piémont des Vosges
- SCOT Seine en Plaine champenoise - PETR de Seine en Plaine champenoise
- Syndicat mixte du SCOT ADEVA Pays Vitryat
- Syndicat mixte du SCOT Agglomération rémoise
- Syndicat mixte du SCOT Alsace du Nord - PETR d'Alsace du Nord
- Syndicat mixte du SCOT Arrondissement de Sarreguemines
- Syndicat mixte du SCOT Bande Rhénane Nord - PETR de la Bande Rhénane Nord
- Syndicat mixte du SCOT Bruche Mossig - PETR BRUCHE MOSSIG
- Syndicat mixte du SCOT de la région de Saverne
- Syndicat mixte du SCOT de la région de Strasbourg
- Syndicat mixte du SCOT de l'Agglomération Messine
- Syndicat mixte du SCOT de l'Agglomération Thionilloise
- Syndicat mixte du SCOT d'Épervain et sa région
- Syndicat mixte du SCOT des Vosges Centrales
- Syndicat mixte du SCOT Montagne Vignoble et Ried
- Syndicat mixte du SCOT Nancy Sud Lorraine
- Syndicat mixte du SCOT Nord Haut-Marnais
- Syndicat mixte du SCOT Nord Meurthe-et-Mosellan
- Syndicat mixte du SCOT Pays de Chaumont
- Syndicat mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon
- Syndicat mixte du SCOT Val de Rosselle

Parcs Naturels Régionaux

- Association des PNR du Grand-Est
- Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient
- Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims
- Parc Naturel Régional de la Lorraine
- Parc Naturel Régional des Ardennes
- Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges
- Parc Naturel Régional des Vosges du Nord

Services de l'Etat

- DDT de l'Aube
- DDT des Ardennes
- DDT des Vosges
- DDT de la Moselle
- DDT de la Meuse
- DDT de la Marne
- ADEME Grand Est

Autres organismes socio-économiques

- Agence d'attractivité de l'Alsace
- Agence d'urbanisme d'agglomérations de Moselle
- Agence d'urbanisme de la région mulhousienne
- Agence d'urbanisme et de développement durable Lorraine Nord
- Agence de développement d'Alsace
- Agence de développement des territoires Nancy Sud Lorraine
- Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise
- Agence d'Urbanisme et de Développement de l'agglomération et du pays de Châlons-en-Champagne
- Ardennes développement
- Association des Viticulteurs d'Alsace
- Business Sud Champagne
- CAUE de la Haute Marne
- CAUE de la Meuse
- CAUE de la Moselle
- CAUE de Meurthe-et-Moselle
- CAUE des Vosges
- CAUE du Haut-Rhin
- Centre Régional de la Propriété Forestière Grand Est
- CESER du Grand Est
- Comité interprofessionnel du vin de Champagne
- Coop de France Grand Est
- Coordination Rurale Grand Est
- FDSEA du Haut-Rhin
- Filière Forêt Bois Grand Est
- FRSEA Grand Est
- Inspire Metz
- Invest in Reims
- Jeunes Agriculteurs Grand Est
- MEDEF Grand Est
- Meuse Attractivité
- Moselle Attractivité
- Union régionale des Entrepreneurs des territoires du Grand Est

Associations

- AFPAN - l'Or vert
- APELE Nature
- ASPA des Vosges
- Association Renard
- BUFO
- Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne
- Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine
- CPEPESC Lorraine
- CPIE DE MEUSE
- Fédération de Haute-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- Fédération de la Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- Fédération de la Meuse pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- Fédération de la Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables du Grand Est
Bilan de la concertation préalable du public

- Fédération de Meurthe-et-Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- Fédération départementale des Chasseurs de la Haute-Marne
- Fédération départementale des Chasseurs de la Marne
- Fédération départementale des chasseurs de la Moselle
- Fédération départementale des Chasseurs de l'Aube
- Fédération Départementale des Chasseurs de Meurthe-et-Moselle
- Fédération Départementale des Chasseurs des Ardennes
- Fédération départementale des chasseurs des Vosges
- Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin
- Fédération départementale des Chasseurs du Haut-Rhin
- Fédération des Ardennes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- Fédération des Vosges de la Pêche et de la Protection du Milieu Aquatique
- Floraine
- FLORE 54
- GRAINE Lorraine du Grand Est
- Groupe Etudes des Mammifères de Lorraine
- HIRRUS
- LPO Grand Est
- Marne Nature Environnement
- Meuse Nature Environnement
- MIRABEL Lorraine Nature Environnement
- Nature et Avenir
- Nature Haute-Marne
- ODONAT Grand Est
- Symbiose
- Union des Fédérations pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Grand Est

Les autres échanges

En complément des observations recueillies sur le site internet, les participants avaient également la possibilité de contacter RTE par mail ou par courrier. Ils pouvaient également s'entretenir directement par téléphone avec l'équipe projet RTE en charge de la révision du S3renR du Grand Est.

- 4 organismes ont envoyé leur contribution par mail/courrier
- 20 personnes ont fait part de leurs remarques et observations directement à RTE par téléphone

La participation en quelques chiffres

Entre le 14 septembre et le 30 octobre 2020, RTE a comptabilisé :

- **76 contributions** en cumulant les contributions publiées sur le site internet, celles arrivées par mail ou par courrier ainsi que celle issues d'échanges directs avec RTE.

Ces contributions ont été réalisées par :

- **84 contributeurs**, c'est-à-dire 84 organismes distincts (certains ayant souhaité se regrouper afin de formuler une contribution commune).

Liste des organismes contributeurs par département

ARDENNES

- Communauté de communes Ardennes Thiérache
- Agence Locale de l'Energie et du Climat des Ardennes
- Association Renard - Regroupement des naturalistes ardennais
- Communauté de communes Argonne Ardennaise
- DDT des Ardennes

AUBE

- CC Forêts, Lacs, Terres en Champagne
- Syndicat DEPART en charge du SCoT des Territoires de l'Aube
- DDT de l'Aube

BAS-RHIN

- PETR de l'Alsace du Nord
- Communauté de communes du Pays Rhénan
- CCI Alsace Eurométropole
- PETR Pays de Saverne, Plaine et Plateau
- LPO Alsace
- Agence de Développement de l'Alsace
- Chambre d'agriculture de l'Alsace
- Communauté d'Agglomération de Haguenau

- Syndicat mixte du SCOT Bande Rhénane Nord - PETR de la bande Rhénane Nord
- Eurométropole de Strasbourg
- Commune de Mittersholtz et de la Communauté de Communes de Sélestat

HAUTE MARNE

- Nature Haute-Marne
- Fédération des chasseurs de Haute Marne

HAUT-RHIN

- Communauté de communes Sud Alsace Largue
- Communauté de communes Sundgau
- Pays du Sundgau
- Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin
- Thur écologie & Transports
- Fédération départementale des syndicats des exploitants agricoles du Haut-Rhin
- Parc naturel régional des Ballons des Vosges
- Communauté de communes de la Vallée de Kaysersberg
- Communauté d'Agglomération Saint-Louis Agglomération

Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables du Grand Est
Bilan de la concertation préalable du public

MARNE

- Protection des Paysages et de l'Environnement dans le 51
- Communauté de communes de l'Argonne Champenoise
- Chambre d'Agriculture de la Marne
- Agence d'Urbanisme et de développement de l'agglomération et du pays de Châlons-en-Champagne
- PETR du Pays de Châlons-en-Champagne
- Champagne Ardenne Nature Environnement
- Conseil départemental de la Marne
- LPO Champagne-Ardenne
- DDT de la Marne
- Epernay Agglo Champagne
- Communauté de Communes de Perthois-Bocage et Der

MEURTHE-ET-MOSELLE

- SEM SIPeNR
- Communauté de communes des Terres Toulaises
- Communauté de communes de Colombey et du sud toulais
- Communauté de communes de Moselle et Madon
- Communauté de communes du Pays du Saintois
- Pays Terres de Lorraine
- Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle
- Association des Chambres d'Agriculture, de Commerce d'Industrie d'Artisanat et des Métiers de Meurthe-et-Moselle
- Syndicat mixte du Parc naturel régional de Lorraine
- Coordination rurale
- Enedis
- Communauté de communes de Vitry

MEUSE

- CAUE de la Meuse
- Conseil départemental de la Meuse

- Chambre d'agriculture de la Meuse
- Lorraine Association Nature
- SCOT du Pays Barrois - PETR du Pays Barrois
- Agence de développement économique du département de la Meuse
- 2 particuliers

MOSELLE

- SCoT de l'Arrondissement de Sarrebourg
- Ville de Creutzwald
- Chambre des métiers et de l'artisanat de la Moselle
- Syndicat Intercommunal pour l'Energie et l'Environnement
- Communauté de communes du Pays de Bitche
- Commune de Craincourt
- ENES - GRD Creutzwald
- Communauté de communes Sarrebourg Moselle Sud
- Communauté de communes Bouzonvillois-Trois Frontières
- UEM - GRT Metz
- 1 particulier

VOSGES

- SEM TERR'ENR
- Conseil départemental des Vosges
- Communauté de communes de l'Ouest Vosgien
- Vent d'Est SA
- PNR Vosges Nord

GRAND EST

- AN AVEL BRAZ ENERGIES Ltd
- Association Régionale de Pêche du Grand Est
- ADEME Grand Est
- Syndicat des Energies Renouvelable
- NEOEN
- Les 6 PNR du Grand Est

Liste des organismes contributeurs par typologie

Acteurs de l'environnement

- Nature Haute-Marne
- Protection des Paysages et de l'Environnement dans le 51
- Association Régionale de Pêche du Grand Est
- Fédération des chasseurs de Haute Marne
- Thur Ecologie & Transports
- Champagne Ardenne Nature Environnement
- LPO Alsace
- LPO Champagne-Ardenne
- Association Renard - Regroupement des naturalistes ardennais
- Lorraine Association Nature

Acteurs de l'énergie

- AN AVEL BRAZ ENERGIES Ltd
- Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin
- Agence Locale de l'Energie et du Climat des Ardennes
- ADEME Grand Est
- Syndicat Intercommunal pour l'Energie et l'Environnement
- Syndicat des Energies Renouvelable
- SEM TERR'ENR
- Enedis
- NEOEN
- ENES - GRD Creutzwald
- Vent d'Est SA

Acteurs politiques

- SCoT de l'Arrondissement de Sarrebourg
- PETR de l'Alsace du Nord
- Communauté de communes Sud Alsace Largue
- Communauté de communes Sundgau
- Pays du Sundgau
- Communauté de communes de l'Argonne Champenoise
- SEM SIPeNR
- CAUE de la Meuse
- Communauté de communes des Terres Tuloises
- Communauté de communes de Colombey et du sud tulois
- Communauté de communes de Moselle et Madon
- Communauté de communes du Pays du Saintois
- Pays Terres de Lorraine
- Communauté de Communes du Pays Rhénan
- Ville de CREUTZWALD
- CC Forêts, Lacs, Terres en Champagne

- Communauté de communes Ardennes Thiérache
- Agence d'Urbanisme et de développement de l'agglomération et du pays de Châlons-en-Champagne
- PETR du Pays de Châlons-en-Champagne
- Syndicat mixte du Parc naturel régional de Lorraine
- PETR Pays de Saverne, Plaine et Plateau
- Conseil départemental de la Marne
- Syndicat DEPART en charge du SCoT des Territoires de l'Aube
- Conseil départemental de la Meuse
- Communauté de Communes du Pays de Bitche
- Commune de Craincourt
- Parc naturel régional des Ballons des Vosges
- Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg
- Agence de Développement de l'Alsace
- Communauté de communes Argonne Ardennaise
- Conseil départemental des Vosges
- Communauté de communes de Vitry
- SCOT du Pays Barrois - PETR du Pays Barrois
- Communauté d'Agglomération de Haguenau
- CC de l'Ouest Vosgien
- Epernay Agglo Champagne
- PNR Vosges Nord
- CA Saint-Louis Agglomération
- Syndicat mixte du SCOT Bande Rhénane Nord - PETR de la bande Rhénane Nord
- Les 6 PNR du GE
- Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud
- Communauté de Communes Bouzonvillois-Trois Frontières
- UEM - GRT Metz
- Eurométropole de Strasbourg
- Communauté de Communes de Perthois-Bocage et Der
- Commune de Muttersholtz et de la Communauté de Communes de Sélestat
- Agence de développement économique du département de la Meuse

Acteurs socio-économiques

- Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle
- Association des Chambres d'Agriculture, de Commerce d'Industrie d'Artisanat et des Métiers de Meurthe-et-Moselle
- CCI Alsace Eurométropole

- Chambre des métiers et de l'artisanat de la Moselle
- Coordination rurale
- Fédération départementale des syndicats des exploitants agricoles du Haut-Rhin
- Chambre d'agriculture de la Meuse
- Chambre d'agriculture de l'Alsace
- Chambre d'Agriculture de la Marne

Particulier

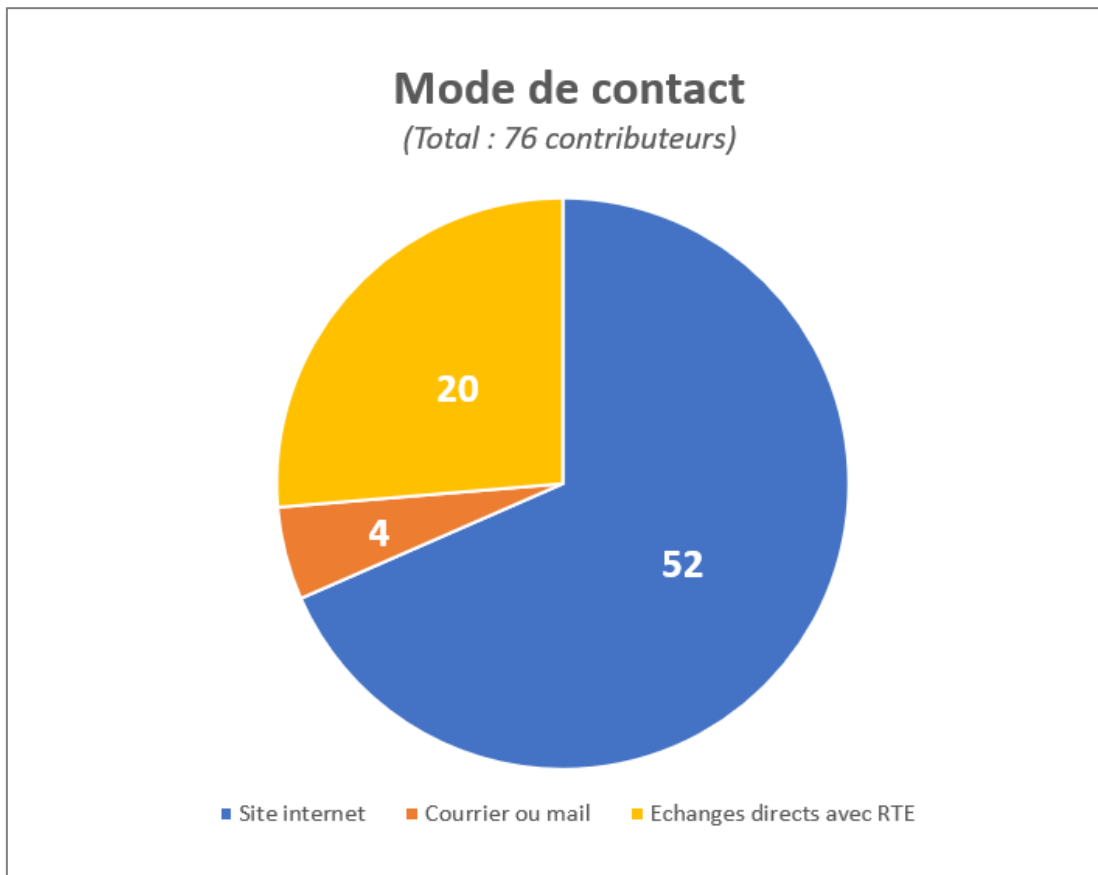
- 3 particuliers

Services de l'Etat

- DDT des Ardennes
- DDT de l'Aube
- DDT de la Marne

Les modalités de participation

Les participants à la concertation du S3REnR ont utilisé tous les moyens mis à leur disposition pour s'exprimer. Compte tenu du dispositif mis en place autour site internet de RTE, il est logique qu'une grande partie des contributions se soit faite par voie numérique.

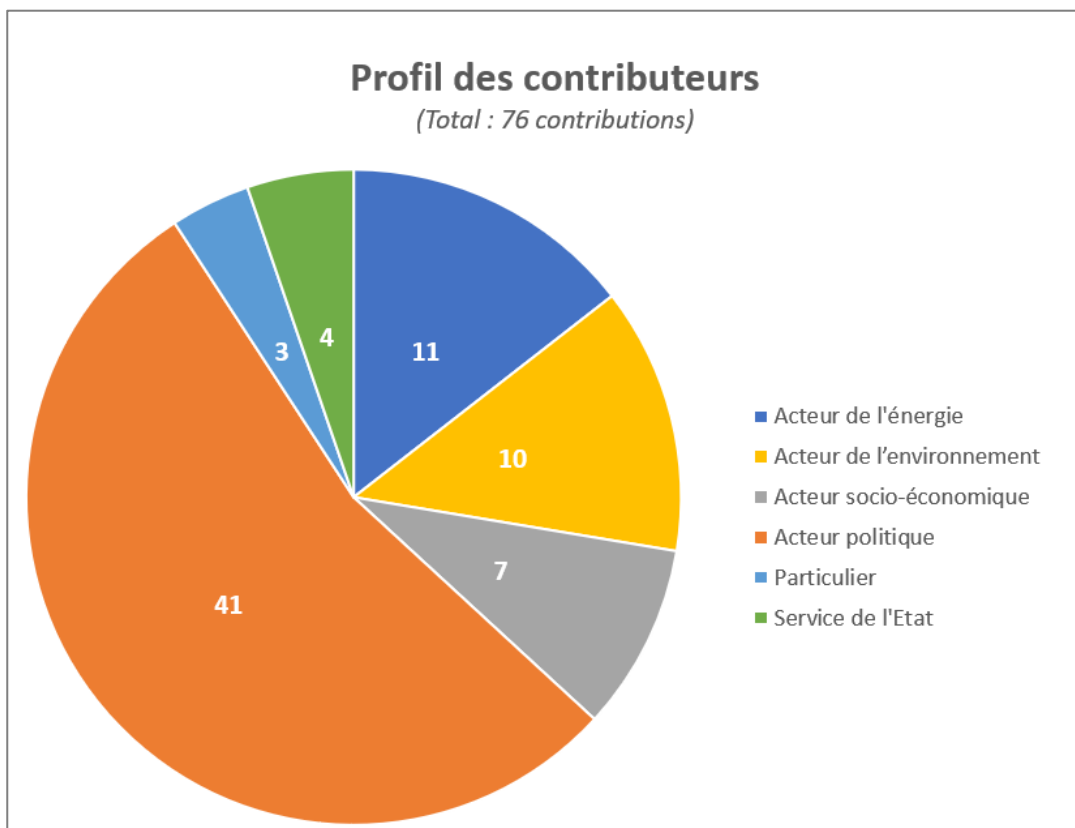


5. Analyse qualitative des contributions

Analyse par typologie de contributeurs

Les profils des contributeurs peuvent être regroupés autour des six typologies suivantes :

- **Les acteurs de l'énergie** c'est-à-dire les gestionnaires de réseaux, les régies, les syndicats d'énergie, les fédérations de producteurs ...
- **Les acteurs de l'environnement** regroupant les associations, les fédérations de chasse et de pêche, les gestionnaires d'espaces naturels ...
- **Les acteurs socio-économiques** tels que les chambres consulaires, les fédérations professionnelles, les acteurs de l'enseignement ...
- **Les acteurs politiques** avec les représentants des collectivités territoriales et organismes publics tels que les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), les structures porteuses des schémas de cohérence territoriale (SCOT), les Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR), les parcs naturels régionaux (PNR), les agences d'urbanisme...
- **Les services de l'Etat**
- **Les particuliers**, habitants du Grand Est



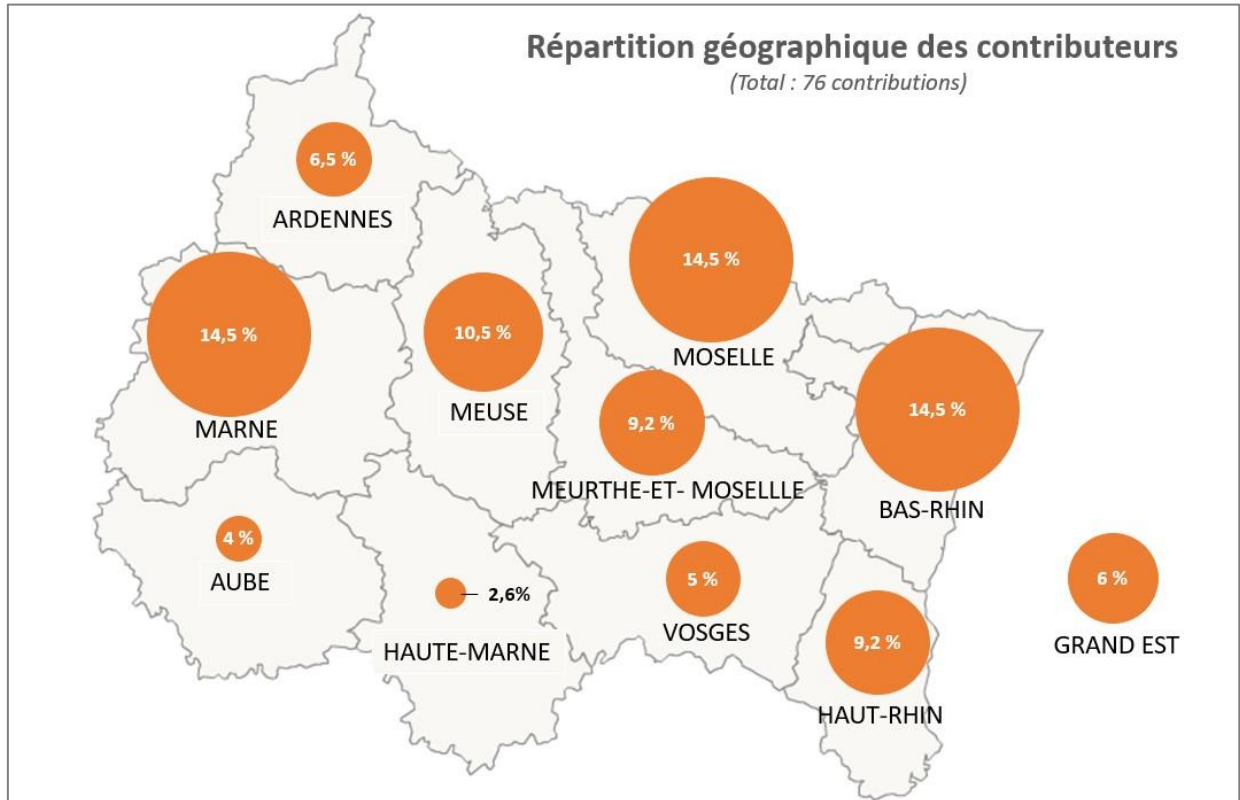
La grande majorité des contributeurs appartiennent à la catégorie des « acteurs politiques ». Ce sont en effet **les représentants élus des territoires qui se sont mobilisés en priorité** : les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), les structures porteuses des schémas de cohérence territoriale (SCOT), les Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR), les parcs naturels régionaux (PNR) et les Conseils départementaux... témoignant de l'intérêt des territoires pour les enjeux énergétiques.

Les acteurs de l'environnement, les acteurs de l'énergie et les acteurs socio-économiques se sont manifestés à parts égales dans cette concertation :

- divers **acteurs de l'énergie** tels que des syndicats départementaux ou intercommunaux d'énergie, des syndicats d'électricité, des producteurs et des fédérations de producteurs, des agences locales de l'énergie ;
- des **acteurs de l'environnement** représentés par des associations agréées pour la protection de l'environnement d'envergure départementale ou locale (LPO, réseau France Nature Environnement...) et des fédérations de chasse ou de pêche ;
- et des **acteurs socio-économiques** notamment des chambres d'agriculture et syndicats agricoles ainsi que des Chambres de commerce et d'industrie.

Analyse territoriale

La répartition géographique des contributeurs est assez bien équilibrée sur l'ensemble des territoires du Grand Est : tous les départements ont contribué, à des degrés divers.



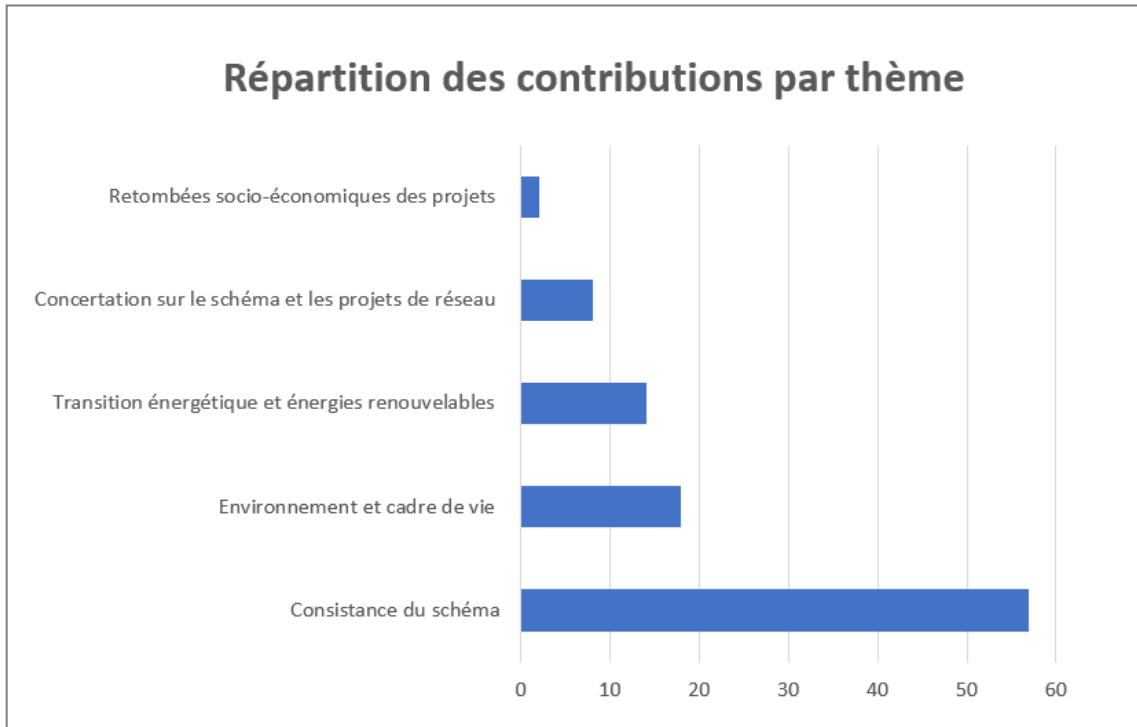
La moitié nord de la région s'est particulièrement mobilisée, autour d'un axe Est-Ouest du Bas-Rhin jusqu'à la Marne. Ces territoires sont, en effet, fortement concernés par les enjeux de développement des énergies renouvelables et disposent de gisements éoliens (notamment dans l'Ouest de la région) et photovoltaïques importants. Ils ont donc participé à la concertation pour s'assurer que leurs objectifs de développement des EnR avaient bien été pris en compte dans le projet de S3REnR.

D'autres territoires, bien qu'également concernés par les projets d'énergie renouvelable (**Ardennes, Aube, Haute-Marne**), se sont mobilisés dans une moindre mesure.

Enfin, **la mobilisation des départements alsaciens est essentiellement due à l'absence d'aménagement prévu par le S3REnR** sur le réseau électrique local. En effet, le réseau alsacien dispose encore d'une bonne capacité d'accueil ne nécessitant pas d'importants travaux. Les acteurs du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ont souhaité s'en assurer en faisant part à RTE des nombreux projets d'énergie renouvelable portés sur les territoires. Ces contributions permettront d'affiner les études de gisement et d'envisager le cas échéant des évolutions dans le projet de S3REnR.

Analyse thématique

Les contributions recueillies ont été regroupées autour des six thématiques.



- **Consistance du schéma**

Sans surprise, c'est le sujet central du S3REnR qui a été le plus commenté.

On y retrouve notamment des observations/interrogations portant sur : les projets inscrits dans le S3REnR, le dimensionnement du réseau électrique, le recensement et la compatibilité du projet de schéma avec les projets d'énergie renouvelable des territoires, la localisation des futurs ouvrages électriques, etc.

Sur ce thème également, le mécanisme de la quote-part, et plus particulièrement son augmentation inscrite dans le projet de schéma, ont fait l'objet d'un grand nombre de contributions.

De façon générale, les contributions sur ce thème apparaissent comme très argumentées, précises et concrètes voire pour certaines relativement techniques.

- **Environnement et cadre de vie**

La question de l'environnement et du cadre de vie a aussi fait l'objet de nombreuses observations, essentiellement de la part du tissu associatif régional mobilisé sur ses sujets.

Il a notamment été question de la profondeur de l'étude environnementale jointe au projet de S3REnR du Grand Est. La plupart des représentants associatifs auraient souhaité à ce stade une analyse plus développée, allant au-delà de « l'aperçu des incidences potentielles sur l'environnement » prévu au Code de l'environnement dans le cadre de la procédure de concertation préalable du public.

Enfin, les effets des travaux et l'intégration harmonieuse des futurs projets de réseau dans leur territoire ont également été évoqués par les contributeurs.

- **Transition énergétique et énergies renouvelables**

Un certain nombre d'enjeux liés à la transition énergétique et plus précisément à l'accueil des énergies renouvelables sur les territoires ont également été mis en avant par les contributeurs.

A noter que certains de ces questionnements ont pu dépasser le strict cadre du S3REnR pour interroger sur l'impact paysager des projets éoliens.

- **Concertation sur le schéma et les projets de réseau**

De façon générale, la démarche de concertation mise en œuvre par RTE a largement été saluée par les contributeurs. Plusieurs d'entre eux ont souligné la qualité des documents mis à la disposition du public et les efforts de pédagogie associés à la révision de ce schéma. La plupart ont signifié leur souhait de poursuivre les relations lors de la mise en œuvre des projets sur les territoires.

- **Retombées socio-économiques des projets**

Enfin, la question des retombées locales des projets a été évoquée occasionnellement par certains contributeurs, essentiellement des représentants socio-économiques.

6. Synthèse des observations

A noter : les contributions peuvent être consultées sur le site de la concertation (www.concertation-s3renr-ge.fr) qui restera ouvert jusqu'au 31 décembre 2021.

Les principaux sujets évoqués

De façon transversale, cette concertation a permis de conforter, préciser et éclairer certains aspects du S3REnR.

1^{er} constat : des tendances de développement confortées

A l'occasion de cette concertation, les territoires du Grand Est se sont exprimés pour porter à la connaissance de RTE, de façon très détaillée, les projets d'énergies renouvelables en cours et à venir sur leurs territoires.

Certains contributeurs ont également indiqué de façon très précise les puissances envisagées et le calendrier de leurs projets, ceci afin de s'assurer de leur prise en compte par RTE dans le projet de S3REnR Grand Est.

Extraits des contributions :

« Le PETR souligne l'intérêt du S3REnR, qui va dans le sens des objectifs de développement des énergies renouvelables du SCOT (...) »

« (...) le projet photovoltaïque situé sur la commune d'Ecrouves et pour lequel un raccordement est envisagé sur le poste de Choley-Menillot, aura une puissance légèrement supérieure : 15 MWc / 13 MVA, pour une production annuelle de 16 GWh, et une mise en service probable au premier semestre 2022. »

« (...) Nous sommes en mesure d'estimer à 98 MW le gisement éolien et 41 MW le gisement photovoltaïque soit 139 MW au total. Nous souhaitons donc attirer l'attention des décideurs que le gisement potentiel est 2 fois supérieur à l'estimation prospective du schéma. »

⇒ A travers leurs contributions, les territoires ont tenu à préciser à RTE les zones à fort développement potentiel des énergies renouvelables, confortant ou permettant de réajuster l'analyse de RTE et des gestionnaires des réseaux de distribution d'électricité.

2^e constat : une synergie régionale autour de la transition énergétique

Tout ce travail de remontée d'informations locales, mené en étroite relation avec les acteurs de l'énergie et les représentants des territoires, montre une réelle ambition régionale de développement des énergies renouvelables, largement relayée et concrétisée localement.

« Le SER accueille favorablement le projet de S3REnR Grand Est qui permet de structurer efficacement les besoins de développement des réseaux électriques dans la région Grand Est pour la décennie à venir et ainsi permettre un développement harmonieux des énergies renouvelables avec l'infrastructure existante. (...) »

⇒ L'implication des acteurs locaux témoigne d'un fort intérêt des territoires pour la question des énergies renouvelables et plus largement pour la transition énergétique qu'ils mettent en œuvre localement.

3^e constat : des inquiétudes face à la saturation paysagère éolienne vécue par certains territoires

Des contributeurs ont exprimé leur inquiétude face à la concentration de l'éolien sur certains secteurs, à ses effets sur les paysages et l'acceptabilité des nouveaux projets. C'est tout particulièrement le cas dans le département de la Marne et celui des Ardennes, où les acteurs locaux ont fait remonter à RTE un certain sentiment de saturation face à l'éolien de la part de la population.

Ce sujet a été évoqué par certains élus locaux mais également par des citoyens.

« (...) J'attire votre attention sur le gisement estimé de 400 MW sur le Pays Rethélois, où certaines zones sont déjà fortement saturées en éolien, alors même que des projets de parcs autorisés n'ont pas encore été construits. »

« (...) S'agissant plus particulièrement de l'éolien, je tiens à souligner que la Marne a d'ores et déjà fait sa part. La région Grand Est se place au 2^e rang en termes de puissance raccordée et il est important de se rappeler que le département de la Marne est le 1^{er} contributeur de notre région avec 90 parcs représentant 593 éoliennes pour 1325 MW. »

⇒ Bien que le champ du S3REnR ne porte que sur les évolutions du réseau électrique et non sur les projets d'énergie renouvelable, l'acceptabilité locale des projets d'EnR rejailli potentiellement sur la poursuite de leur développement.

4^e constat : une forte volonté d'être associé aux projets de RTE

Un grand nombre de contributeurs se sont montrés volontaires et enthousiastes pour accompagner RTE et les gestionnaires de réseaux dans la mise en œuvre des projets inscrits dans le S3REnR du Grand Est.

De nombreux acteurs politiques, associatifs et socio-économiques proposent de poursuivre les échanges et de mettre à disposition leurs connaissances des territoires et leurs compétences lors de la mise en œuvre des projets : partage d'informations lors des études, participation aux concertations, mise en relation avec les entreprises locales pour les travaux, etc.

« (...) Nous vous proposons d'associer la Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle en amont de l'élaboration du projet afin d'étudier avec RTE, les solutions les plus adaptées pour minimiser les impacts sur l'économie agricole des territoires concernés. Cette concertation permettra d'accompagner RTE dans le choix définitif du projet tout en restant à l'écoute des besoins nécessaires au monde agricole. »

« (...) D'une manière générale, nous proposons notre collaboration pour contribuer à une meilleure connaissance et prise en compte des grands projets de foncier économique. (...) nous sommes à disposition et proposons notre concours pour contribuer plus concrètement à l'élaboration et la mise en œuvre du S3REnR. »

« (...) La CCI pourrait soutenir votre démarche en diffusant les appels d'offre RTE auprès des entreprises du Grand Est pour la réalisation des travaux d'adaptation du réseau, permettant ainsi au tissu local de valoriser ses compétences dans le domaine. La diffusion des appels d'offres RTE pourrait se faire sous différentes formes, qui seraient à définir : forum de rencontres entre les entreprises locales et les donneurs d'ordre, des guichets uniques permettant aux entreprises de s'informer sur les marchés... »

⇒ La concertation sur le S3REnR a permis d'identifier des acteurs ressources volontaires sur lesquels RTE et les gestionnaires de réseaux pourront s'appuyer lors de la réalisation des projets.

Les principales questions posées et les réponses apportées

Quel niveau de prise en compte des projets locaux d'énergie renouvelable par le S3REnR Grand Est ?

De nombreux contributeurs ont affirmé leur accord sur le projet de schéma proposé par RTE. A travers leurs contributions, ils ont simplement voulu s'assurer que leurs projets d'énergie renouvelable étaient bien pris en compte par le schéma. Certains territoires ont également mis en avant la question de la compatibilité du S3REnR avec leurs ambitions locales pour accompagner la transition énergétique. Ces derniers ont été attentifs à ce que le S3REnR réponde à cette ambition, notamment en préservant une certaine souplesse dans sa mise en œuvre (possibilité de modifier le schéma en cours de route pour s'adapter à la réalité locale).

Exemples de contributions sur ce sujet :

« (...) Le SCoT demande que le Schéma Régional de Raccordement au Réseau électrique des Energies Renouvelables puisse être suffisamment souple, afin que le réseau RTE puisse être en capacité d'intégrer tout autre projet susceptible de se développer au regard des opportunités qui viendraient à se présenter sur le territoire du Pays de Sarrebourg. »

« Beaucoup de parcs éoliens voient le jour actuellement dans notre secteur. Certains sont en cours d'enquête publique et d'autres en instruction. Est-ce que le poste de transformation prévu à Laneuveville-en-Saulnois permettra d'absorber l'ensemble des projets du secteur ? »

« (...) la Communauté de Communes du Pays de Bitche ambitionne à terme d'installer un total de 24 MW de puissance éolienne, principalement dans la partie nord du territoire (dont le gisement est estimé à 40MW). À cela s'ajoute le parc photovoltaïque actuellement en projet sur la commune de Bitche pour une puissance de 4.5 MW, soit un total de 28.5 MW. (...) Ne serait-il pas nécessaire d'augmenter légèrement cette capacité ? Ou peut-être d'autres solutions sont envisagées pour raccorder ce gisement ? »

« (...) Le S3RENr prévoir une capacité totale de raccordement réservée aux énergies renouvelables de 50 MW sur les 9 postes publics situés sur le territoire du PETR de l'Alsace du Nord (Altenstadt, Preuschdorf, Gundershoffen, Pfaffenhoffen, Haguenau, Bernolsheim, Brumath, Bischwiller, Rohrwiler). Cela semble insuffisant au regard du projet de stratégie du Plan Climat-Air-Energie Territorial de l'Alsace du Nord dont les projections à 2030 préconisent un accroissement de 150 GWh de la production électrique photovoltaïque, soit une puissance globale de raccordement d'environ 150 MW (projets essentiellement diffus). »

« (...) Je souhaite néanmoins m'assurer que le nord du département puisse avoir aussi la possibilité d'accueillir de nouvelles capacités de production, notamment photovoltaïques, alors que seul un gisement de 90 MW est identifié sur les secteurs de Montmédy et Stenay contre 515 MW dans la partie sud de la Meuse. »

Synthèse des réponses apportées par RTE

L'objectif de la concertation était de confronter le S3REnR du Grand Est aux réalités territoriales

Plusieurs territoires du Grand Est ont profité de la concertation sur le S3REnR pour vérifier que les hypothèses retenues - dans le cadre du S3REnR prenaient bien en compte leurs projets d'énergie renouvelable en cours et à venir. C'est tout particulièrement le cas des acteurs alsaciens qui ont fait remonter à RTE un certain nombre de projets (photovoltaïques essentiellement).

Les territoires ont également vérifié la cohérence du projet de schéma avec leurs ambitions à long terme en matière de transition énergétique inscrites dans leurs PCAET.

L'objectif de la concertation était bien de faire émerger cette expression des territoires pour conforter ou faire évoluer le projet de schéma.

Les capacités disponibles sur le réseau diffèrent d'un territoire à l'autre

Lors de cette concertation, RTE a rappelé que le principe même du S3REnR est d'utiliser au maximum les capacités du réseau électrique existant. Lorsque les capacités sont dépassées, RTE cherche tout d'abord à réaménager et renforcer les équipements en place (ajout d'un transformateur dans un poste existant, changement des câbles sur une ligne...). Enfin, lorsqu'il n'y a pas d'autre solution, un nouvel ouvrage est envisagé (nouveau poste, nouvelle ligne...).

Ainsi, lorsque le S3REnR ne prévoit aucun projet de réseau dans un secteur, cela signifie que le réseau existant est en capacité d'absorber les projets d'énergie renouvelable identifiés. C'est notamment le cas dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et des Vosges, même si les nombreux projets évoqués par les contributeurs interrogent RTE et pourraient conduire à une évolution du schéma.

Le S3REnR évoluera en fonction des nouveaux besoins apparus lors de la concertation

RTE étudiera dans quelle mesure les projets d'énergie renouvelable recensés par les territoires sont pris en compte dans le projet de schéma. Si besoin, toutes les solutions techniques seront étudiées pour augmenter les capacités de raccordement dans le secteur en question : renforcement du réseau existant, création d'un nouvel ouvrage...

Ces solutions seront soumises au Comité technique du S3REnR Grand Est - instance regroupant les représentants de l'État, la Région et les fédérations des professionnels de la production d'énergie renouvelable - qui se tiendra à l'issue de la concertation préalable du public et dont l'objectif sera de prendre en compte les enseignements de la concertation en vue de faire évoluer le projet de schéma.

RTE précise aussi que le schéma est évolutif et qu'il s'adaptera en permanence à l'avancée des projets d'énergie renouvelable sur les différents territoires.

Quelles conséquences de l'augmentation de la quote-part sur les projets EnR ?

De nombreux contributeurs se sont exprimés sur les modalités de financement du S3REnR et sur l'augmentation de la quote-part régionale induite par les investissements à réaliser sur le réseau électrique.

Comme il existe un important déséquilibre entre les quote-parts des trois anciennes régions, le passage à un S3REnR à l'échelle du Grand Est se traduit par une augmentation de la quote-part plus ou moins conséquente selon les régions. Cette augmentation est significative pour l'Alsace et les contributeurs alsaciens l'ont fait remarquer à de nombreuses reprises.

Les conséquences de cette augmentation sur les « petits » projets inquiète également certains contributeurs.

« (...) Le projet de schéma fait mention d'une augmentation substantielle de la contribution dénommée quote-part qui est fixée à près de 70 k€/MW. (...) Cette augmentation, même si elle répond à un objectif de mutualisation des charges d'investissement, représente pour les porteurs de projets d'EnR en Alsace un handicap au développement de la production d'électricité d'origine renouvelable (...). L'augmentation est beaucoup plus importante en Alsace et en Lorraine qu'en Champagne-Ardenne, alors que 2/3 des projets de création des nouveaux ouvrages électriques inscrits au Schéma se situe dans le secteur du précédent S3REnR Champagne-Ardenne, et que ce Schéma était le seul à présenter un solde déficitaire. »

« (...) nous observons que les coûts élevés de raccordement des projets de plus de 250 kV, en raison d'une quote-part des travaux prévus dans le schéma lissé à l'échelle du Grand Est, risquent de mettre en danger leur rentabilité alors même qu'aucun travaux de création ou de renforcement ne sont à ce jour prévus dans le département du Bas-Rhin. »

« Le montant de la quote-part est le fruit d'un calcul arithmétique mais il convient d'en mesurer plus finement l'impact sur l'attractivité du territoire en termes d'investissements ENR. Un tel montant peut être rédhibitoire pour les territoires les moins favorables aux ENR. »

« (...) Les élus de la Chambre d'agriculture Alsace considèrent qu'il est nécessaire de favoriser l'accès au réseau des énergies renouvelables produites sur le territoire mais n'approuvent pas le modèle financier associé. »

Synthèse des réponses apportées par RTE

L'augmentation de la quote-part régionale à l'échelle du Grand Est

Pour rappel, les producteurs EnR à raccorder dans le cadre du S3REnR sont redevables d'une quote-part proportionnelle à la puissance de leurs installations. Cette quote-part couvre l'ensemble des coûts prévisionnels des ouvrages à créer inscrits au S3REnR. Sa méthode de calcul est fixée par l'article D342-22-1 du code de l'énergie et est appliquée dans les documentations techniques de référence des gestionnaires de réseau.

Ce principe est appliqué dans tous les S3REnR en France.

La quote-part du futur S3REnR Grand Est (69.34 k€/MW) est en augmentation par rapport à celle des précédents S3REnR Alsace (0 k€/MW), Lorraine (21,78 k€/MW) et Champagne-Ardenne (55,28 k€/MW). RTE a précisé qu'elle est toutefois au même niveau que d'autres régions : 83,64 k€/MW dans les Hauts-de-France et 79,4 k€/MW en Nouvelle-Aquitaine.

Cette augmentation s'explique par le fait que les précédents schémas ont bénéficié des capacités offertes par le réseau électrique préexistant. La poursuite du développement des énergies renouvelables en Grand Est conduit à une saturation progressive du réseau - plus ou moins forte dans certaines zones du territoire - ce qui nécessite la réalisation d'investissements importants sur le réseau pour répondre aux ambitions régionales.

Après la concertation, les gestionnaires de réseau finalisent le projet de schéma en prenant en compte les observations reçues pendant la concertation et les solutions techniques retenues par le Comité technique du S3REnR Grand Est – instance regroupant les représentants de l'État, la Région et les fédérations des professionnels de la production d'énergie renouvelable. Le projet de schéma est ensuite transmis au préfet de région. Le préfet de région valide la quote-part.

RTE constate que, dans les précédents S3REnR, le niveau de la quote-part n'a pas influé sur le développement des EnR. Par exemple, malgré un niveau élevé, le schéma Midi-Pyrénées (73,45 k€/MW) a connu un fort développement de ses projets EnR (75% des 1805 MW réservés sont affectés à des projets EnR), alors que la quote-part à en Alsace n'a pas incité à davantage de développement (53% des 471 MW réservés sont affectés à des projets EnR).

Une solidarité de tous les territoires du Grand Est

L'Alsace bénéficie d'un réseau robuste capable d'évacuer l'ensemble de sa production d'électricité, y compris renouvelable.

Lors de la concertation, les acteurs alsaciens ont fait part d'une ambition forte en matière d'accueil des énergies renouvelables. RTE sera donc amené à vérifier si le réseau en place sera suffisant pour répondre à cette ambition. Si des projets de renforcement du réseau s'avèrent nécessaires, ils seront pris en charge par RTE et les gestionnaires de réseau. S'il faut créer de nouveaux ouvrages, ces investissements seront financés par chaque producteur qui s'installe dans le Grand Est, que ce soit en Alsace ou ailleurs.

Les « petits projets » exonérés de quote-part

La réglementation prévoit une exonération de quote-part pour les « petits projets ».

Le décret, daté du 31 mars 2020 portant sur la modification de la partie réglementaire du Code de l'énergie relative aux S3REnR, précise que le seuil d'exonération de la quote-part est porté de 100 kVA (dans les précédents S3R) à 250 kVA. Cette exonération devrait favoriser notamment les producteurs (photovoltaïques ou autres) raccordés en basse-tension.

Quelle prise en compte des enjeux environnementaux dans le S3REnR et les futurs projets ?

De façon générale, les acteurs environnementaux auraient souhaité être consultés et davantage associés à l'élaboration des études ayant servi à la réalisation de « l'aperçu des incidences potentielles sur l'environnement » en lien avec la mise en œuvre du S3REnR.

Au-delà de cette étude qui intervient très en amont des projets et à l'échelle de la région Grand Est, ils demandent également à être impliqués lors des études environnementales approfondies qui seront initiées sur chacun des projets.

« Sur l'évaluation environnementale, il aurait été préférable que les Fédérations de Pêche et l'Association Régionale soient impliquées dans celle-ci à titre d'information (cela vaut aussi pour les autres associations naturalistes). Il aurait été intéressant de réunir les associations de protection de l'environnement afin de discuter de ce schéma en prenant en compte tous les enjeux autour de la biodiversité et des milieux. »

« L'impact potentiel des nouvelles infrastructures n'est pas traité. Pourtant l'implantation du futur raccordement (lignes et postes) est fortement liée aux potentiels éoliens et photovoltaïque présents et aux projets en cours. »

« En conclusion, s'il n'est pas de notre volonté de nous opposer à ce projet "par principe", nous demandons cependant une plus grande prise en compte de la biodiversité dans ce S3REnR, notamment au travers d'une séquence ERC [Eviter-Réduire-Compenser] plus poussée (et sans omettre l'évitement). »

Par ailleurs, quelques points de vigilances spécifiques ont été exprimés par différents acteurs : paysages remarquables à prendre en compte, impact sur les terres agricoles, effets des travaux à anticiper ...

« (...) Nous souhaitons rappeler la nécessité d'étudier et privilégier, en lien notamment avec les organisations professionnelles agricoles, la solution la moins impactante possible sur la surface agricole utile. (...) Dans la mesure du possible, pour les dates de travaux d'entretien, ou de début de travaux de construction, prendre en compte le calendrier cultural (ex : attendre la récolte), ou informer l'agriculteur en amont pour qu'il puisse adapter son assolement si les délais le permettent. »

« (...) Il semblerait ainsi que la présence de la zone d'appellation protégée du champagne, qui a donné lieu à la réalisation d'une charte paysagère (...), n'ait pas été prise en compte. Ces objectifs paysagers ont également été inclus dans le SCoT, témoignant de l'importance accordée par le territoire à la préservation du classement au patrimoine mondial de l'UNESCO et à la valorisation des paysages (...) »

Synthèse des réponses apportées par RTE

Un approfondissement progressif des questions environnementales

RTE a apporté des précisions sur le document appelé « aperçu des incidences potentielles sur l'environnement » (conforme à l'article R121-20 du Code de l'environnement) mis à disposition du public lors de cette concertation. Ce document ne constitue pas le rapport d'évaluation environnementale à proprement parlé du schéma. Il s'agit d'un document synthétique qui a vocation à être présenté lors de la concertation préalable du public aux côtés du schéma, afin d'éclairer le public sur la démarche globale d'évaluation environnementale menée dès la phase d'élaboration du schéma pour prendre en compte les enjeux environnementaux. Il s'agit donc d'un document préliminaire qui offre un premier aperçu du contenu du futur rapport d'évaluation environnementale.

Ce rapport d'évaluation environnementale plus détaillé sera soumis à avis de l'Autorité Environnementale régionale dans le cadre de la procédure d'approbation du S3REnR. Cet avis portera sur la qualité de l'évaluation environnementale, les incidences potentielles de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement et les mesures pour maîtriser ces incidences.

Par la suite, chaque projet de réseau fera l'objet de ses propres études environnementales, et selon les cas d'une étude d'impact.

Ainsi, la concertation sur le S3REnR est une opportunité pour prendre en compte les enjeux environnementaux le plus tôt possible, avant même la validation du schéma et longtemps avant la mise en œuvre des projets. L'environnement se trouve ainsi au cœur du processus et apparaît comme une constante majeure de chaque projet.

Le S3REnR intègre des mesures d'évitement et de réduction des impacts

La démarche ERC (Eviter – Réduire – Compenser) a été mise en œuvre dès l'élaboration du schéma, en privilégiant les mesures d'évitement et de réduction des impacts : la recherche prioritaire d'une adaptation du réseau existant, la mutualisation des nouveaux ouvrages entre plusieurs sites de production, le choix de privilégier la mise en souterrain pour les nouvelles liaisons lorsque les conditions technico-économiques le permettent, etc. Ces orientations permettent très en amont de minimiser les impacts environnementaux des futurs aménagements.

Par la suite et sur chaque projet, des mesures d'évitement et de réduction sont proposées. C'est à cette occasion que seront définies, en dernier ressort si nécessaire, des mesures de compensation.

Une réglementation propre à chaque projet d'énergie renouvelable

S'agissant de l'évaluation environnementale des projets EnR, RTE a rappelé que le S3REnR n'a pas pour objet d'assurer la planification de ces futures installations en prédéfinissant, à la place des producteurs qui en assurent la maîtrise d'ouvrage, leurs implantations ou leurs caractéristiques techniques. Il convient par ailleurs de souligner que chaque projet d'installation de production est soumis à sa propre réglementation concernant notamment la procédure d'évaluation environnementale.

7. Les enseignements tirés par RTE et les mesures prises

Ce chapitre présente les enseignements tirés par RTE de la concertation préalable du public sur le projet de S3REnR Grand Est, ainsi que les mesures que RTE juge nécessaires pour tenir compte des enseignements de la concertation, en accord avec les gestionnaires de réseaux.

Sur le contenu du schéma

De manière générale, RTE constate que le S3REnR Grand Est compatible avec les ambitions remontées par les territoires en matière de développement des énergies renouvelables.

Le schéma a été construit en tenant compte de la programmation pluriannuelle de l'énergie, de l'ambition fixée par le SRADDET de la Région Grand Est et de la dynamique de développement des énergies dans la région.

La concertation préalable du public fut l'occasion de confronter cette ambition régionale avec la dynamique mise en œuvre sur les territoires, notamment par les EPCI porteurs de PCAET.

Si le niveau d'ambition à l'échelle régionale apparaît cohérent avec les dynamiques locales, la concertation a permis d'identifier des tendances selon les territoires, et tout particulièrement :

1. le souhait de la plupart des territoires d'apporter des précisions sur leurs projets d'énergie renouvelable afin de s'assurer de leur prise en compte dans le S3REnR ;
2. la volonté marquée des acteurs des départements Bas-Rhin, Haut-Rhin et des Vosges de s'engager dans le développement des énergies renouvelables, avec l'identification de nombreux projets à intégrer au S3REnR ;
3. l'affaiblissement du niveau d'acceptabilité des énergies renouvelables dans les territoires déjà largement pourvus notamment en parcs éoliens (Marne, Ardennes) pouvant conduire à terme à des besoins de renforcement du réseau différents (en volume et dans le temps) que ceux prévus dans le projet de S3REnR.

Mesure n°1

Jusqu'à la saisine de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe) prévue au premier semestre 2021, les gestionnaires de réseau s'engagent à répondre aux sollicitations des territoires, notamment ceux qui élaborent leur Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), pour vérifier que le S3REnR est compatible avec leurs ambitions.

La concertation confirme la nécessité d'un schéma adaptable. En effet, les questions relatives à l'élaboration en cours des PCAET, à l'acceptabilité de certains projets ou aux innovations technologiques illustrent que certaines hypothèses retenues lors de l'élaboration du schéma sont susceptibles d'évoluer d'ici 2030. Il est donc important de pouvoir faire évoluer le schéma au cours de sa mise en œuvre pour l'adapter à de nouveaux besoins.

Le Code de l'énergie prévoit la possibilité d'effectuer des transferts de capacité réservée, d'adapter le schéma ou de le réviser au cours de sa mise en œuvre. Par ailleurs, en cas d'évolution des données d'entrée retenues pour élaborer le S3REnR, les projets correspondants d'aménagement du réseau seront questionnés préalablement à leur réalisation pour vérifier leur pertinence.

Mesure n°2

Dans le cadre du bilan annuel d'exécution du schéma, les gestionnaires de réseau présenteront un point d'avancement de la mise en œuvre des mesures retenues suite à la concertation préalable.

Sur la prise en compte de l'environnement et du cadre de vie

RTE note que plusieurs associations environnementales ont souhaité être associées à l'élaboration des études environnementales autour du S3REnR, et par la suite des projets de réseau.

Face aux limites intrinsèques du document d'analyse environnemental publié lors de la concertation (« aperçu des incidences sur l'environnement »), RTE rappelle que le S3REnR fait aussi l'objet d'un rapport d'évaluation environnemental qui sera instruit en 2021.

Ainsi, plusieurs associations régionales ont souhaité un approfondissement des études et la prise en compte de mesures d'ERC (Eviter – Réduire – Compenser) dans la constitution du S3REnR.

Mesure n°3

RTE précisera à titre indicatif dans le rapport environnemental le type de mesures « Eviter – Réduire - Compenser » susceptibles d'être mises en œuvre lors de la réalisation d'un projet de réseau.

Sur la concertation

La concertation préalable du public a permis une forte mobilisation des territoires, à travers leurs représentants politiques (EPCI, SCOT, PETR, PNR, Conseils départementaux, ...), socio-économiques (Chambres de Commerce et d'Industrie, Chambres agricultures, syndicats d'énergie...) et associatifs (associations de défense de l'environnement, fédérations de chasse et de pêche...).

Tous ont ainsi manifesté leur implication dans les questions énergétiques et leur souhait d'être associés étroitement aux études et aux concertations qui seront engagées sur les projets.

Par ailleurs, **RTE constate que le public s'est très peu manifesté** durant la concertation. La dimension régionale du sujet, son contenu relativement technique et peu en relation avec les préoccupations immédiates des habitants du Grand Est et l'absence de réunions publiques en présentiel du fait des contraintes sanitaires ont contribué à cette faible participation citoyenne.

Ce sont donc essentiellement leurs représentants (élus, socio-économiques et associatifs) qui se sont exprimés.

Mesure n°4

Les gestionnaires de réseau poursuivront la démarche de concertation lors de la phase de mise en œuvre des nouveaux aménagements sur le réseau électrique.

En complément des procédures réglementaires de concertation et d'instruction des projets, RTE se rapprochera des représentants des territoires pour les associer étroitement aux concertations, et proposera des dispositifs adaptés pour informer et mobiliser la population concernée par chaque projet.

Sur les retombées socio-économiques locales des projets

Les représentants socio-économiques locaux ont exprimé leur souhait de travailler en étroite relation avec RTE et les gestionnaires de réseau pour maximiser les retombées des projets en faveur du tissu économique local.

Mesure n°5

En amont des chantiers de réalisation des projets importants, les gestionnaires de réseau se rapprocheront des acteurs locaux, en particulier les Chambres de Commerce et d'Industrie et des fédérations professionnelles, pour évaluer les dispositifs susceptibles d'être mis en œuvre pour favoriser les retombées économiques locales autant que possible.